N° 57 - 41e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 18.— 9.— 4.50 1.50
ETRANGER 50.— 25.— 12.50
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Directeur politique : E.-PAUL GRABER, conseiller national

Mardi 10 Mars 1925

Le numéro : 10 ct.

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura Bernois . . Fr. 0.20
Minimum pr annonce » 2.—
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 1.—

Lettre de Paris

A propos du problème financier

(De notre correspondant)

Je dois des excuses et une mise au point aux lecteurs de la « Sentinelle ». Dans une précédente note j'avais indiqué que la Chambre avait voté une mesure proposée par la Commission des finances, concernant la déclaration des fortunes en France et à l'étranger de tous les contribuables. J'avais dit qu'il s'agissait d'une déclaration obligatoire de tous les biens, sous la foi du serment. Ce n'est pas tout à fait cela que la Chambre a voté. Je rétablis l'exactitude des faits.

Tout Français devra, sous la foi du serment, déclarer le montant total de *ses avoirs à l'étranger*. Dans le cas où il serait prouvé que la déclaration n'a pas été sincère, les biens du délinquant seront confisqués jusqu'à concurrence du montant des avoirs dissimulés, à quoi s'ajouteront les poursuites pour faux témoignage.

On le voit, il y a une légère nuance avec ce que j'avais écrit une première fois. Légère seulement, car il ne faut pas oublier que la loi actuelle oblige tous les Français à déclarer l'ensemble de leurs revenus.

Telle qu'elle est la disposition votée par la Chambre n'en constitue pas moins un avantage marqué pour ceux qui soutiennent qu'on ne sortira pas des difficultés présentes sans un prélèvement sur le capital.

L'objection principale qu'on leur faisait, c'était l'évasion des capitaux, leur désertion à l'étranger, la quasi-impossibilité où se trouverait l'Etat de les contrôler. Beaucoup de gens répétaient cela comme une vérité révélée, indiscutable, de ces vérités qu'on avale sans réfléchir un quart de seconde sur ce qu'elles valent. Et voici qu'un simple article de la loi des finances fait tomber l'argument. Le moment venu, il suffirait de renforcer un tout petit peu cet article pour le rendre parfaitement opérant. Chacun le sent, surtout dans les milieux conservateurs et bourgeois où l'on prétend accaparer la substance des sentiments patriotiques, mais où l'on ferme farouchement ses tiroirs quand la patrie jette, pour ses finances, le cri d'alarme.

Répondant à leurs appels, allant au-devant de leurs angoisses, le Sénat s'apprête à démolir le budget voté par la Chambre et à en faire disparaître les éléments essentiels de démocratie fiscale.

Est-ce la bataille entre les deux assemblées ? Ce n'est pas impossible. Quoi qu'il arrive, le parti socialiste est disposé à faire tête à tous les assauts. Il ne sera pas pris au dépourvu et saura, si besoin est, par un programme clair, précis, hardi, allant au fond du problème financier, prendre ses responsabilités devant le Parlement et devant le pays.

Paul FAURE,
Député à la Chambre française.

A propos d'un cinquantenaire

A l'occasion du cinquantenaire de l'activité socialiste d'Anseele, son collègue Louis Bertrand, député et ministre d'Etat, a publié un petit volume sur la vie et l'activité du directeur du « Vooruit » gantois.

La vie et l'activité d'un militant de l'envergure d'Anseele, c'est une belle tranche de la vie ouvrière et socialiste belge. Nous retrouvons dans ces pages des descriptions qui sont celles de tout mouvement ouvrier à ses débuts il y a trente, quarante ou cinquante ans.

Les droits des ouvriers étaient pour ainsi dire nuls, le droit de coalition et les grèves étaient réprimés souvent sauvagement. Fusillades de grévistes, poursuites contre les militants et emprisonnement, campagnes de calomnies, la bourgeoisie, devant les revendications ouvrières, se défendait comme si elle eût affaire à de véritables esclaves en révolte. Dans ces luttes, Anseele fut toujours un des plus ardents, mais il unissait à une nature indomptable un sens des réalisations pratiques merveilleux et s'il a beaucoup écrit et beaucoup parlé, il a beaucoup plus réalisé encore.

Aussi la fête qu'organisa le «Vooruit» pour célébrer les noces d'or de son directeur avec l'activité socialiste a-t-elle été une véritable apothéose. En cet homme, toute la classe ouvrière belge a pu magnifier l'œuvre de plusieurs générations. Il est beau de pouvoir admirer un lutteur qui a traversé ainsi 50 ans de bataille sociale sans un arrêt, alors que tant d'autres sont tombés en chemin, et qui, le soir de la vie venu, peut contempler toute une moisson de progrès, voir tout un peuple plus fort, plus sain, plus heureux, en route vers l'idéal.

En lisant ce petit livre sur Anseele, une chose nous a frappé. C'est combien parfois la bourgeoisie a évolué quant à ses procédés. « Le socialiste Anseele était, dit son biographe, l'homme le plus désintéressé de la terre ; cela n'empêchait pas ses adversaires de répandre le bruit qu'il gagnait gros, qu'il exploitait les pauvres ouvriers ayant confiance en lui. Quand on leur répondait qu'Anseele ne gagnait, comme administrateur de la Coopérative, qu'un salaire d'ouvrier, on insinuait qu'il avait d'autres profits, que les meuniers lui faisaient une remise de 1 fr. par sac de farine vendue, qu'il possédait des maisons et des villas en... Hollande ! »

Anseele savait répondre vertement à ses calomniateurs sans tomber dans leur défaut. En 1895, à la Chambre, alors que les députés catholiques lui reprochaient de ne pas gagner son salaire, il répond :

« N'avez-vous pas dit de moi que je volais les ouvriers du Vooruit, que j'avais des châteaux, des maisons, que je gagnais un franc par sac de farine ?

« Vous, des chrétiens, des catholiques, vous avez commis contre moi le péché mortel de mensonge, vous mentez effrontément ». (Rumeurs à droite. Cris : A l'ordre).

Espérons pour la politique belge que ces luttes par la calomnie et le dénigrement ne sont plus le pain quotidien des politiciens. Elles ne le sont plus autant chez nous qu'autrefois. Toutefois, en lisant la vie d'Anseele et ses aventures, nous n'avons pu nous empêcher de faire certains rapprochements avec ce qui se passe à propos de l'élection au Conseil d'Etat et de la candidature de Paul Graber. Les campagnes de dénigrement des personnes ne semblent-elles pas vouloir refleurir chez nos adversaires ?

C. NAINE.

P.-S. — Voici des chiffres précis qui rectifient légèrement ceux que j'ai donnés dans mon article sur les élections vaudoises. A Lausanne, les socialistes perdent 4 sièges (7 au lieu de 11), avec un très léger recul du nombre des électeurs. A Montreux, ils en gagnent un (3 au lieu de 2) sans alliance, par leurs propres forces ; à Vevey, ils en gagnent un (deux au lieu d'un) également par leurs propres forces. A Renens-Romanel, gain d'un siège aussi (auparavant zéro), avec une alliance radicale au second tour. Perte d'un siège à Morges et d'un autre siège dans le cercle d'Ecublens, mais avec augmentation du nombre des électeurs socialistes. Au total 16 députés socialistes sur 203, tandis qu'il y en avait 20 sur 233 dans le Grand Conseil précédent. C'est plutôt une avance qu'un recul étant donné le nouveau régime électoral. C. N.

En Angleterre

M. Baldwin montre patte douce

La Chambre des Communes a enterré solennellement le fameux projet de loi présenté par les conservateurs pour empêcher les syndicats de soutenir financièrement le parti travailliste. C'est M. Baldwin lui-même qui a présidé à ces funérailles et son parti l'a suivi comme un seul homme, tout heureux de s'éviter une gaffe retentissante et reconnaissant à son chef d'avoir trouvé un habile moyen de s'en sortir.

Le premier ministre avait bien senti la bêtise qu'on voulait lui faire faire. Il n'a pas voulu tomber dans le panneau et il a présenté un amendement qui, « tout en approuvant le principe de liberté politique contenu dans la loi, déclare qu'une mesure aussi importante ne saurait être introduite par un simple projet de loi d'initiative privée. »

Par 325 voix, la majorité conservatrice a fait bloc derrière ce bon prétexte, tandis que les travaillistes et quelques libéraux, au nombre de 153 votaient contre l'amendement à cause du principe.

Ce qui est intéressant surtout, c'est le discours de M. Baldwin, qui fut chaleureusement applaudi sur les bancs socialistes. Le premier ministre actuel a un côté de bonhomie franche et humaine qui déconcerte souvent son parti. D'autre part, il a un fils socialiste. « Comment avons-nous obtenu notre belle majorité aux élections ? s'est-il écrié, en se tournant vers les conservateurs. Certainement pas en promettant de faire passer une loi pareille ! » Un joyeux éclat de rire lui fit écho du côté de l'opposition.

En veine de taquiner un peu sa propre majorité, tout en lui rendant le service d'enterrer la loi, M. Baldwin s'est amusé à faire peur aux gros industriels en les assurant que les conditions sociales devaient fatalement changer un jour. Parlant de son expérience, il leur montra comment les fabriques avaient passé des mains des familles de patrons dans celles des grands trusts financiers. En face de ces trusts, les ouvriers sont eux-mêmes puissamment organisés. Il arrivera nécessairement un jour où l'évolution se poursuivra. M. Baldwin la voit sous la forme d'une association d'intérêts avec partage des bénéfices.

Envers de futurs associés et collaborateurs il ne serait pas bien sage de faire un geste de guerre. C'est pour ménager des possibilités d'entente que M. Baldwin a donné le coup de grâce à la proposition maladroite de quelques-uns de ses partisans.

Sur les bancs travaillistes, on s'est cordialement réjoui des visages ahuris de certains beaux messieurs de la droite pendant le discours Baldwin. On a bruyamment applaudi plusieurs passages, mais personne ne s'est laissé prendre à la patte douce qu'il a montrée en tant que chef de parti. Chacun sent très bien qu'il ne suffit pas d'une habileté parlementaire pour supprimer la lutte de classes. On a d'ailleurs vu l'autre jour, à propos de l'affaire Kirkwood, l'esprit qui règne chez les conservateurs à la Chambre des Communes.

Ce député ouvrier de Glascow s'était permis de lancer deux ou trois interruptions pendant un discours de M. Chamberlain. Le remplaçant du président, qui était loin d'avoir son tact et son impartialité, mit immédiatement aux voix un ordre d'expulsion contre Kirkwood. La majorité le vota comme un seul homme et il se produisit alors un coup de théâtre. Au moment où le député se leva pour sortir, le parti travailliste tout entier, Macdonald en tête, le suivit en file indienne. Non content de cette protestation par le geste, Macdonald a encore déposé une interpellation à ce sujet et une motion de censure envers le président de la séance. Il faudra que M. Baldwin montre patte douce encore une fois s'il veut éviter un scandale.

Edm. P.

Commission syndicale suisse

La commission de l'Union syndicale suisse s'est réunie les 4 et 5 mars, à Olten, sous la présidence du camarade O. Schneeberger. 14 fédérations y étaient représentées par 38 délégués ; 16 unions ouvrières par 16 représentants et le Comité syndical par 12 membres.

Le rapport du Comité fut adopté. Il comprenait : Un projet relatif à **l'ordonnance d'application** de la loi fédérale du 17 octobre concernant les subventions aux caisses de chômage. Des propositions en vue de modifier et compléter le projet de l'Office fédéral du Travail furent adoptées. Les membres sortant de charge du **Conseil d'administration de la Caisse nationale** ont été réélus par le Conseil fédéral pour une nouvelle période. Le professeur Beck, candidature très combattue de divers côtés, fut aussi réélu et l'on ne tint aucun compte de la requête justifiée des ouvriers du bâtiment. L'Union syndicale protesta contre cette façon de procéder et maintint sa demande d'être plus équitablement représentée au sein de ce Conseil.

Un cours sur les assurances-accidents qui sera donné à Lucerne du 20 au 25 avril a réuni 35 inscriptions de participants. Ce cours est donné en allemand. Des démarches seront faites pour en organiser un en français. La première séance de la **commission paritaire** de l'U. S. S. et de l'U. S. C. a eu lieu en janvier ; elle traita des rapports de réciprocité et d'appui mutuel entre coopératives et syndicats. Des décisions définitives n'y furent pas prises ; une nouvelle séance se tiendra le 14 mars. La fusion de la Fédération des ouvriers papetiers et auxiliaires des arts graphiques avec les fédérations des typographes, relieurs et ouvriers du textile doit s'accomplir pour le 1er janvier 1926. La consultation des membres par plébiscite se fera sous peu.

Les décisions prises en commun par le parti socialiste et l'Union syndicale au sujet du **renchérissement** furent approuvées. Au sujet de **la loi sur les fabriques**, l'on apprit que la commission des fabriques avait adopté une proposition demandant remise en vigueur des articles 136 et 137 de l'ordonnance d'exécution et que le Conseil fédéral avait accepté cette proposition. A l'occasion d'une réunion avec d'autres organisations, la possibilité d'un lancement d'une initiative en vue d'obtenir la promulgation d'une loi protégeant les locataires a été examinée et le parti socialiste fut chargé d'élaborer un projet.

Le rapport annuel fut adopté à l'unanimité. Les comptes comprenant aux recettes 160,865 fr. et aux dépenses 160,497 fr. furent approuvés. Le budget présenté par le comité fut adopté à l'unanimité également.

La commission adopta, après avoir entendu un rapport du camarade Perrin sur la **revision de la loi sur les traitements**, un ordre du jour affirmant sa solidarité pleine et entière au personnel fédéral.

Le camarade Durr présenta ensuite un rapport sur la question de **l'unité syndicale internationale** qui fut discutée dernièrement à Amsterdam au Conseil général de la Fédération syndicale internationale. Tandis que Reichmann du Bois et Bâtiment demandait que le point de vue anglais fût approuvé, la commission syndicale lui préféra le texte de la résolution suivante, par 45 voix contre 9 :

« La commission syndicale prend connaissance avec approbation du rapport du camarade Durr sur la session du Conseil général de la F. S. I. des 5 au 7 février, où fut discutée la question de l'unité syndicale internationale. »

La plupart des orateurs avaient nettement déclaré qu'il était inutile de rouvrir un débat dans nos syndicats sur cette question.

Le conflit de Laupen revint en discussion. Les représentants des typographes et des lithographes donnèrent leur avis et la résolution suivante, présentée par le comité, fut adoptée par toutes les voix contre 3, après que les typographes eurent fait consigner la déclaration que nous donnons également ci-dessous :

Résolution du comité

1. La commission syndicale constate avec regret que pas plus la Fédération suisse des lithographes que la Fédération suisse des typographes n'ont admis les décisions de la commission syndicale du 21 octobre 1924, malgré que ces décisions furent prises à l'unanimité, à la seule exception des intéressés, et qu'elles constituaient une base acceptable pour entrer en pourparlers.

2. La commission syndicale désapprouve l'attitude de la Fédération des lithographes qui toléra dans son organe, après la décision de la commission syndicale, une polémique dépassant toute mesure permise.

3. Le prétexte avancé par la Fédération des typographes, que la solution du conflit doit être trouvée internationalement, ne paraît pas plausible.

4. La commission syndicale décide, en considération du fait que la Fédération suisse des typographes refuse d'entamer des pourparlers directs en vue d'arriver à une conciliation, conformément au chiffre 4 des décisions du 21 octobre 1924, d'inviter la Fédération suisse des typographes à engager ses membres à cesser le travail dans l'Institut polygraphique de Laupen jusqu'à ce que le conflit de cette maison avec la Fédération suisse des lithographes ait pris fin.

Déclaration des typographes

« Nous établissons à nouveau que la grève de Laupen a été déclenché moins contre l'Institut polygraphique que contre la Fédération des typographes. Le télégramme envoyé le 24 janvier 1924 à l'Institut polygraphique par l'Office des tarifs des lithographes au sujet du passage de l'imprimeur sur Offset Rickemann dans la Fédération des lithographes et d'autres documents et événements qui suivirent le prouvent suffisamment.

Nous pensons dès lors que d'autres discussions sur cette question à la commission syndicale ne peuvent avoir qu'une valeur platonique, car le fait patent que les lithographes ont déclenché cette grève pour empêcher les typographes de travailler sur la machine Offset ne peut être nié. La Fédération suisse des typographes est prête en tout temps à entrer en pourparlers en vue d'arriver à une entente, mais elle déclare catégoriquement qu'elle ne reconnaîtra aucune décision ni aucun jugement qui aurait pour effet de la limiter dans ses droits. »

Alimentation d'un fonds de lutte. — Un projet dans ce sens a été renvoyé pour étude aux fédérations affiliées et à la commission restreinte.

Puis la séance fut levée.

L'humour à l'étranger

MILLERAND : « Ces socialistes ! Tous des traîtres, c'est moi qui vous le dis ! »

Congrès international des cheminots

Un congrès international des cheminots se tiendra à Bellinzone (Suisse), du 30 juin au 2 juillet 1925. Il s'occupera, entre autres, des très importantes questions suivantes : Les persécutions exercées contre les organisations syndicales des cheminots dans les divers pays et les mesures en vue d'assurer l'exercice illimité du droit de coalition et de réunion du personnel et la liberté d'action des organisations (rapporteur : N. Nathans, Amsterdam) ; la journée de huit heures dans les entreprises des chemins de fer (rapporteur : C. T. Cramp, Londres) ; la dénationalisation des chemins de fer dans divers pays et leur remise à des entreprises commerciales autonomes (rapporteur : V. Brodecky, Prague) ; les problèmes soulevés dans l'exploitation des chemins de fer par le développement du transport automobile (rapporteur : H. Jochade, Berlin) ; l'influence de l'électrification des chemins de fer sur les conditions de travail du personnel (rapporteur : J. Bromley, Londres) ; mesures de sécurité : attelage automatique ; freinage continu ; répétition des signaux ; vigies convenables sur les wagons à marchandises circulant dans le trafic international ; installations satis-

faisantes de chauffage sur les trains internationaux (rapporteur : M. Bidegaray, Paris) ; prise de contact avec l'Union internationale des Chemins de fer, par l'intermédiaire du B. I. T., dans le but de constituer une commission paritaire dans laquelle seraient discutées les mesures internationales à prendre (rapporteur : N. Nathans, Amsterdam) ; la résistance passive en tant que moyen de combat (rapporteur : J. Tomschik, Vienne).

FAITS DIVERS

Deux curés boxeurs !

On lit dans le « Peuple » de Paris :

Si la musique adoucit les mœurs, il est permis de croire que la lecture du bréviaire ne produit pas le même effet.

Samedi dernier, vers 3 heures et demie, on pouvait voir sur la place Denfert-Rochereau deux ecclésiastiques se colleter comme de vulgaires escarpes. Les coups pleuvaient. Les chapeaux noirs, tels des corbeaux, volaient ; les soutanes, elles-mêmes, subissaient de graves préjudices.

Ces deux combattants n'étaient autres que le curé de Savigny-sur-Orge qui s'expliquait avec un de ses confrères sur un point de droit canon ou sur un verset de l'évangile.

Les passants qui assistaient à ce match original comptaient les coups, ne ménageant point à ces hommes saints les quolibets, et riant à gorge déployée. Ils eurent un joli succès.

Le plus drôle de l'histoire est que l'honorable curé de Savigny-sur-Orge répète chaque dimanche aux quelques fidèles qui ont la faiblesse de l'écouter, que « le gouvernement veut la guerre civile et qu'il l'aura ! »

Aussi le curé de Savigny-sur-Orge a-t-il choisi la place Denfert-Rochereau pour se livrer à un entraînement sérieux.

Grand Conseil bernois

Le Grand Conseil bernois s'est réuni lundi après-midi, en session extraordinaire. Le principal objet porté à son ordre du jour est la décision à prendre sur les propositions du gouvernement relatives à la construction des usines de forces motrices du Oberhasli.

Après que le président eut prononcé l'éloge funèbre de M. Johann Berger, député du groupe des paysans, des artisans, des bourgeois, décédé depuis la dernière session, les nouveaux députés, MM. Reinmann (Interlaken), radical ; Stucki (Grosshöchstetten), paysans-artisans-bourgeois, et Walter (Courrendlin), socialiste, ont prêté serment. M. Bösiger, directeur des constructions, a annoncé qu'un projet de loi concernant la construction et l'entretien des routes dans le canton de Berne, a été élaboré. Le Conseil a accordé une subvention de 54,000 fr. pour la correction de la Schlossfluh près de Laupen et il a voté un crédit de 983,000 fr. destiné à la création de la grande maison de correction, sur la Montagne de Diesse. Il a approuvé un certain nombre de demandes de naturalisation et de recours en grâce.

Une interpellation a été déposée invitant le gouvernement à faire connaître quelles mesures il compte prendre pour obtenir que les décisions du tribunal administratif soient respectées par le fisc.

CANTON DE NEUCHATEL

Le candidat libéral triomphe

MM. Scharpf et Grosclaude sont évincés

Ainsi que nous l'avions déjà fait entrevoir, c'est la candidature libérale qui a triomphé, à une voix de majorité, dans la réunion des partis bourgeois, à Neuchâtel. Un premier vote des délégués élimina le nom de M. Gottfried Scharpf, radical des Montagnes. Puis, par huit suffrages contre sept, le second candidat des Montagnes, M. Grosclaude, pépéenniste, fut sacrifié à son tour. Les comités centraux des trois partis bourgeois seront conviés à ratifier le choix de M. Borel, soit à dire qu'ils sont prêts, pour consacrer une noire injustice vis-à-vis du parti socialiste, à se prosterner dévotement devant les conservateurs. Et il restera enfin à savoir si le corps électoral admet, sans rechigner, que l'on renforce la délégation de la droite au Conseil d'Etat. Politique de droite, ou politique de sain équilibre avec l'aide des partis de gauche, y compris les socialistes, tel est le dilemme qui se pose maintenant. Les trois partis bourgeois forment l'alliance en faveur de la droite. Les électeurs sont-ils prêts à avaler cela ? Le parti socialiste leur pose la question.

Nous comprenons maintenant pourquoi M. Grosclaude, alias René Gallois, faisait feu dans l'« Effort » de toute la richesse de ses pauvres arguments ! Bigre, c'est la seconde fois qu'il endosse la veste électorale. La troisième fois, il passera, souhaitons-le pour lui.

Le langage du bon sens

Dans la « Feuille du Dimanche », M. Paul Pettavel reparle de la proche élection au Conseil d'Etat, voici ce qu'il en dit :

« Je dis ceci et le répète : ***Puisque les trois partis bourgeois du canton de Neuchâtel ont revendiqué pour eux-mêmes une part au gouvernement et ont obtenu cette part, qu'ils veuillent en accorder autant au quatrième parti qui les vaut numériquement, historiquement et honorablement ;*** cela me paraît devoir être conforme à la notion neuchâteloise de la justice distributive.

Une remarque encore : La presse bourgeoise fait, ces jours derniers, un grand éloge des deux socialistes disparus, MM. Branting et Ebert ; c'est bien de leur rendre justice après leur mort ; n'eût-il pas été mieux encore de les apprécier plus de leur vivant ? Tout au moins leur avait-on fait place au gouvernement de Suède et d'Allemagne. »

Réorganisation judiciaire. — Au cours d'une longue série de séances, la commission législative a procédé à l'examen détaillé du projet de loi portant modification de l'organisation judiciaire cantonale, ainsi que du code revisé de procédure civile, soumis aux délibérations du Grand Conseil. Le travail est aujourd'hui achevé et l'accord définitif est intervenu vendredi sur les textes à présenter, avec rapport à l'appui, à l'approbation des députés.

On sait que la réorganisation en cause est motivée par la fusion, admise par le peuple, des justices de paix et des tribunaux de district, et qu'il s'agissait de répartir équitablement la besogne entre les tribunaux de district et le tribunal cantonal, le principe de l'unité d'instruction et de jugement devant être appliqué.

Pour atteindre ce résultat, la commission a décidé, à la majorité, de confier l'instruction des actions en divorce et en séparation de corps aux présidents du tribunal de district ; pour les débats au fond et le jugement de ces causes, le président du tribunal siégera avec deux juges, désignés en la personne des assesseurs de l'autorité tutélaire ; sera réservé l'appel au tribunal cantonal. Le code de procédure civile ne comprend pas moins de 557 articles, qui tous ont été consciencieusement examinés et ont reçu l'approbation unanime de la commission.

M. Félix Jeanneret, député de La Chaux-de-Fonds, a été chargé de la rédaction du rapport, et le Grand Conseil sera convoqué d'ici trois ou quatre semaines pour la discussion en deuxième débat.

CRESSIER. ☛ *Conférence Paul Graber.* — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis et citoyens que le parti socialiste de notre village prépare une grande conférence fixée au jeudi 12 mars, à 20 h., au Château, salle du Conseil général.

C'est au camarade E.-Paul Graber, l'orateur éloquent que chacun connaît, que la section a fait appel, cette fois-ci, pour traiter le sujet : « Socialisme et paysans ».

Vu l'importance du sujet et du conférencier, nous comptons sur une nombreuse participation et invitons principalement les paysans à s'y rendre nombreux.

PESEUX. — ☛ *Une conférence Ch. Naine.* — A son tour, notre village aura le privilège d'entendre le conseiller national *Charles Naine* donner une conférence sur « L'Orientation socialiste d'après-guerre ». Cette conférence aura lieu jeudi soir. Vu la grande actualité du sujet et le talent du conférencier, nous comptons sur un nombreux auditoire. Bien entendu, cette conférence est contradictoire. Nous demandons à tous nos camarades de faire une active propagande afin d'amener beaucoup de monde à cette conférence.

NEUCHATEL

Comptoir de Neuchâtel. — Le Comité du Comptoir de Neuchâtel de l'industrie et du commerce s'est réuni vendredi sous la présidence de M. H. Haefliger et a constaté, non sans satisfaction, que le nombre d'adhérents à l'exposition de Pâques prochain, au Collège de la Promenade, augmentait dans des proportions réjouissantes. Des mesures ont été prises pour que les retardataires trouvent encore place et le délai fatal pour la clôture des inscriptions a été fixé au 15 courant.

Placé sous la présidence d'honneur de M. le conseiller d'Etat Ed. Renaud et de M. Ch. Perrin, président du Conseil communal, ce nouveau comptoir s'annonce comme un succès.

NEUCHATEL-CRESSIER-LE LANDERON. — Comité du Parti socialiste de Neuchâtel et groupe des députés au Grand Conseil du district, jeudi 12 mars, à 20 ¼ h., à la Maison du Peuple.

VAL-DE-RUZ

DEUX CONFERENCES CH. NAINE

Contrairement à ce qui a déjà été annoncé, la conférence que Charles Naine donnera à FONTAINEMELON aura lieu MERCREDI 11 mars et non pas jeudi 12.

Par contre, la conférence à DOMBRESSON est maintenue au vendredi 13 mars.

Le sujet de ces conférences est : ORIENTATION D'APRES-GUERRE.

Une fois encore, nous invitons tous nos camarades à faire une active propagande en vue de ces conférences.

Le Comité de district.

Courrier du Locle

Importante assemblée. — Les membres qui ont fonctionné dans les dernières périodes électorales et qui sont décidés à renouveler leurs efforts au sein de la commission de propagande, sont priés de se rencontrer demain, mercredi 11 courant, au Cercle ouvrier, à 20 h. et quart précises.

Chronique sportive. — A Yverdon, Le Locle I s'est fait battre par Concordia I, par 4 contre 3.

— A l'occasion de son 75me anniversaire, la Société fédérale de gymnastique du Locle va créer, mercredi prochain, à la salle du Tribunal, un comité d'organisation pour une fête de jubilé.

— La course de côte Le Locle-Sommartel a été définitivement fixée au dimanche 14 juin.

Conférence publique. — Jeudi prochain, à la Croix-Bleue, M. Meyer, de Zurich, donnera une conférence publique avec projections lumineuses sur le Dr Bernaldo, le père des orphelins.

Nos relations avec la France. — A la conférence des horaires de l'Office des transports, les propositions d'amélioration des relations avec la Suisse ont été finalement acceptées par la Compagnie P. L. M. A partir du 5 juin (service d'été), il sera créé deux trains directs, marche accélérée, entre Besançon et Le Locle. Départ du Locle à 8 h. 05 pour arriver à Besançon à 11 h. 15. Départ de Besançon à 17 h. 10 pour arriver au Locle à 19 h. 50. D'autre part, le train N° 1753, qui quittait Besançon-Viotte à 15 h. 30 pour arriver au Locle à 19 h. 36, partira à 13 h. 30 pour arriver à 17 h. 30 au Locle. Le train N° 1759, qui quittait Besançon à 18 h. 35, pour être à Morteau à 21 h. 25, partira à 19 h. 30 pour arriver à 22 h. 30. Les autres trains seront maintenus avec sensiblement le même horaire qu'à l'heure actuelle, soit quelques minutes de différence.

LA CHAUX-DE-FONDS

Comité du Parti

Assemblée, mercredi, à 20 heures, au Cercle Ouvrier. Ordre du jour : Elections cantonales.

Groupe des députés

Les députés socialistes du district de La Chaux-de-Fonds sont convoqués par devoir à l'assemblée du comité du parti, mercredi, à 20 heures, au Cercle Ouvrier.

Commission de propagande

Les membres de cette commission, désignés à la dernière assemblée du parti, sont priés de se rencontrer, mercredi, à 20 heures, au Cercle Ouvrier.

Communiqués

La Paternelle, société de secours mutuels aux orphelins, a, dans son assemblée générale du 27 février 1925, constitué le bureau de son comité comme suit :

Président : Hermann Schorpp, Numa-Droz 93 (téléphone 21.31) ; vice-président : Henri-Numa Jacot, Ph.-Henri-Matthey 4 ; caissier : Adrien Favre-Bulle, Temple-Allemand 81 ; secrétaire : Albert Jeannet, Commerce 55 (téléphone 11.64).

Que chaque père de famille se fasse un devoir d'entrer dans La Paternelle. La visite médicale est à la charge de la société. Entrée gratuite jusqu'à 30 ans. Tous renseignements seront fournis par le comité.

Nous remercions encore toute la population de l'intérêt qu'elle a porté à notre grande loterie, dont le tirage est fixé au 14 mars courant, en avance de 15 jours sur le terme primitivement fixé.

La Mutuelle Helvétique, société de secours en cas de maladie, dans son assemblée générale, tenue à la Grande Salle communale, le 27 février, a constitué son comité pour l'année 1925, comme suit :

Président : Eymann, Ch.-Alfred, Nord 159 ; secrétaire : Magnin, Georges, Jardinets 1 ; caissier : Moser Ernest, A.-M.-Piaget 67 ; vice-caissier : Mathez Albert, A.-M.-Piaget 65 ; vice-président : Piffaretti Emile, Numa-Droz 181 ; vice-secrétaire : Dubied Charles, République 9 ; assesseurs : Sauser Jules, Nord 163 ; Emery René, Succès 9-a ; Perrin Marguerite, Temple-Allemand 61 ; Muller Emma, Temple-Allemand 51.

Accordéonistes. — Les amateurs d'accordéon chromatique se donneront rendez-vous mercredi et jeudi au Café du Simplon. Qui penserait qu'on peut entendre du Verdi, Wagner, Suppé, etc., musique exécutée à la perfection sur ces instruments. L'un des exécutants est un enfant de La Chaux-de-Fonds. Ils donneront leurs concerts d'adieux mercredi et jeudi 11 et 12 mars.

Dans nos cinémas. — Scala : La Caravane vers l'Ouest. Moderne : La Tragédie des Habsbourg.

La représentation de l'Abeille. — Les représentations de la Société fédérale de gymnastique l'« Abeille » sont toujours un événement sportif très couru et que notre population attend chaque année avec une fébrile impatience. Dans ces conjonctures, chacun apprendra avec la plus vive satisfaction que la représentation de l'« Abeille » aura lieu samedi 14 mars, à la grande salle communale. La manifestation comprendra une partie musicale et une partie sportive. Deux films passeront également sur l'écran. Des luttes entre gymnastes couronnés seront disputées. Il y aura de quoi contenter les plus difficiles. — Une matinée est prévue l'après-midi ; en particulier, elle permettra aux enfants d'applaudir aux prouesses de leurs aînés. Cette matinée comprendra exactement le même programme que le soir. Par une délicate attention, le comité de l'« Abeille » invitera gratuitement à cette matinée les enfants des deux Orphelinats et le personnel de l'Hôpital. Le représentation du soir se terminera par un bal.

Les galas Karsenty. — Pour son dernier gala de la saison, le dimanche 15 mars, au Théâtre, M. Karsenty nous donnera une œuvre de qualité, « L'Egale », qui sera interprétée devant nous par sa magnifique créatrice à Paris, Mme Jeanne Briey, l'une des plus remarquables comédiennes françaises. « L'Egale » est une des œuvres les plus sérieuses, les plus honnêtes, les plus solides du théâtre actuel. Elle abonde en scènes d'une grande beauté et en réflexions d'une réelle valeur d'observation. Toutes ces scènes pathétiques où se heurtent la jalousie, la souffrance amoureuse, dénotent par leur exécution claire et vigoureuse les dons de théâtre de leurs deux auteurs, MM. Reuillard et Wachtausen, qui se sont classés parmi les plus puissants de la jeune génération.

½ minute d'attention par semaine à la Ligue ✚

La tuberculose est un danger national et social. Aidez-nous à enrayer ce fléau.

...il nous faut des adhérents et de l'argent.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — *Cercle ouvrier.* — Le Comité du Cercle ouvrier est convoqué pour ce soir, mardi, à 20 heures.

Feuille officielle suisse du commerce

— Il a été créé à Neuchâtel, sous la dénomination de Imprimerie Paul Attinger, S. A., une société anonyme dont le siège est à Neuchâtel et qui a pour but l'acquisition et l'exploitation de l'entreprise d'imprimerie actuellement exploitée par Paul Attinger, à Neuchâtel, le développement de cette entreprise et l'adjonction éventuelle de toutes autres activités rentrant dans l'industrie du livre et les arts graphiques. Le Conseil d'administration a désigné en qualité d'administrateur-délégué Paul Attinger, maître imprimeur, à Neuchâtel ; il a appelé aux fonctions de directeur Louis Jacot, imprimeur, à Neuchâtel, et il a désigné en qualité de fondé de pouvoirs Louis Gœtschmann, à Neuchâtel ; tous trois engageront la société par leur signature individuelle. Pour la première période triennuelle, le Conseil d'administration est composé de : Paul Attinger, maître imprimeur, Raoul Gœtschmann, industriel, tous deux à Neuchâtel, et Albert Calame, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, à Auvernier. Bureaux : Faubourg de l'Hôpital 12, Neuchâtel.

Bâton Cadum pour la barbe
le plus grand et le meilleur du monde pour 0fr.50
4673

Altit. en m.	Stations	Temp. centig.	Temps	Vent
280	Bâle	—1	Neige	Calme
543	Berne	—3	Couvert	»
587	Coire	—3	»	»
1543	Davos	—11	»	»
632	Fribourg	—5	»	»
394	Genève	—1	Très beau	»
475	Glaris	—3	Neige	»
1109	Gœschenen	—7	»	Bise
566	Interlaken	—2	Couvert	Calme
995	La Chaux-de-Fds	—6	Neige	»
450	Lausanne	—1	Très beau	»
208	Locarno	2	»	»
276	Lugano	1	»	»
439	Lucerne	0	»	»
398	Montreux	0	Couvert	»
482	Neuchâtel	1	Très beau	»
505	Ragatz	2	Couvert	»
673	Saint-Gall	4	Neige	V. d'ouest
1856	Saint-Moritz	—10	Couvert	»
407	Schaffhouse	—2	Brouillard	»
537	Sierre	—3	Couvert	Bise
562	Thoune	—2	»	Calme
389	Vevey	—2	»	»
1609	Zermatt	—	—	—
410	Zurich	—2	Neige	V. d'ouest

Fontainemelon - Halle de Gymnastique
Mercredi 11 Mars 1925
à 20 heures
Conférence publique & contradictoire
par Charles NAINE, conseiller national
Sujet : Orientation d'après guerre
Invitation cordiale à toutes et à tous
5029

Cinéma SCALA
5038 Jusqu'à JEUDI 5039
Doroty Vernon
La Caravane vers l'Ouest
Cinéma MODERNE
La Tragédie des Habsbourg
QUO VADIS

Maison du Peuple
Grande Salle du Cercle ouvrier
L'Orchestre Polo continuera de donner ses concerts classiques et de musique choisie chaque mercredi et vendredi
Pas de mise d'entrée 5044
Pas d'augmentation sur les consommations, celles-ci sont de premier choix

Cannages de chaises. On cherche à domicile. Une carte suffit. — E. Matthey, Progrès 3. 4662

Cycles JUNOD
Commerce 93

Cinéma de la Paix, St-Imier

Téléphone 138 5046

Ce soir à 20 heures

LA PLUS GRANDE RÉALISATION PRÉSENTÉE A CE JOUR

Les Dix Commandements

Grand drame moderne avec Prologue biblique

«Les Dix Commandements» sont les lois fondamentales de notre existence

Formidable succès - Formidable succès

Potagers à gaz

Brunschwyler & Cie

Serre 33 La Chaux-de-Fonds Tél. 2.24

Dépositaires de la fabrique suisse d'appareils à gaz Soleure

La marque de confiance 5036

d'un rendement et d'une solidité qui n'ont encore été atteints par aucune autre marque. 25 ans de références

Entreprise de Constructions

Arnold Giovannoni

Successeur de Ch. NUDING

Bureau : MINERVA, Léop.-Rob. 66

Maçonnerie - Terrassements - Béton armé

Carrelages 4843

Revêtements :: Cimentages

Magasins ROSÉ-GUYOT

NEUCHATEL & CERNIER

Demandez nos 5040

BAS réclame

et comparez prix et qualités

Bas semelles et talons renforcés, dix teintes **1.15**

Bas de fil, très soyeux, en toutes teintes, semelles et talons renforc.. **2.25**

Bas jaspés, cot. et soie, différentes nuances, haute nouveauté . . **3.75**

Envois contre remboursement

Le Locle **Bureau d'Assurances** Le Locle

WILLIAM JACOT Fils

Rue du Temple 29 Téléphone 193

Incendie - Accidents

Responsabilité civile

434 **Vol avec effraction**

Nos abonnés sont priés de communiquer tout changement de domicile.

Quo Vadis

Nouvelle Cordonnerie

Travail prompt et soigné

Prix modérés 5043

Se recommande,

Jean GERTSCH, Rue Neuve 22

St-Imier

Nos clients sont priés d'apporter déjà maintenant leur

PANAMA

à laver 5031

ADLER

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert 51

Terrain pour constructions depuis **1** franc le mètre carré.

Beauregard Maison avec parc de 12473 m². Conviendrait pour Clinique, Asile, Société, Pension ou particulier.

Domaines bien conditionnés, près pâturages, forêts.

S'adresser à l'Hoirie Courvoisier, à Beauregard. 4921

PANIER FLEURI

Liquidation partielle

50 %

sur tous 4864

articles en liquidation

Profitez!

Quo Vadis

Pour Catéchumènes

Pour jeunes garçons :

COMPLETS marine, belle draperie d'Elbeuf, fr. **59.-**

Pour jeunes filles :

COSTUMES tailleur, joli drap, fr. **49.-**

COSTUMES tailleur, belle gabardine, fr. **59.-**

MADAME 4886

Marguerite WEILL

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 26

2me étage - Téléph. 11.75

Vins Neukomm & Cie Tél. 68 3882

LE LOCLE

Atelier de Lingerie

Entreprise de trousseaux

Lingerie p' Messieurs, Dames, Enfants

Transformations - Réparations

Se recommande. 4008

Vve B. DROUEL - PERRET

Envers 57 - Le Locle

Dépositaire de la Maison de Blanc L. Dubois & Cie La Chaux-de-Fonds

Tabacs et Cigares 4898

R. FREUND-SANDOZ

Temple 23 - **Le Locle**

Pipes - Chocolat - Cannes

Buvez le véritable

THÉ MARCHAND S. A.

LAUSANNE

Seul importateur de la grande marque

BRAMAGATTEE 2719

Commune bourgeoise de VILLERET

Vente de bois de feu

La bourgeoisie de Villeret vendra publiquement et contre argent comptant, le **samedi 14 mars 1925**, environ 150 stères quartelage foyard et sapin, situés à Raimbœufs.

Rendez-vous des amateurs, près chez M. F. Maire.

5011 **L'administration bourgeoise.**

Commissionnaire

On cherche jeune garçon 14 à 15 ans, pour faire les commissions et aider à la boucherie.

S'adresser **bureau Bell S. A., rue Léopold-Robert 56a.** 5045

A vendre de suite grande table salle à manger, noyer trois rallonges; un lit d'enfant avec sommier, un potager deux trous, un potager français, une commode bois dur, une chaise d'enfant. Vins vieux en bouteilles, Bordeaux, Bourgogne. — S'adresser **rue du Temple-Allemand 89**, 1er étage à droite. **Pressant.** 4957

A vendre une forte charrette à 2 roues, plusieurs outils de jardin, ainsi que des outils de charpentier. — S'adr. Mme Vve Soyari, Agassiz 22, **St-Imier.** 4933

A vendre 1 lit deux places, complet, en bois dur, 1 lavabo dessus marbre, le tout en bon état. Bas prix. — S'adresser chez Marin Claude, rue des Sorbiers 27. 4962

Violon 4/4 à vendre fr. 50.—. S'adresser au bureau de *La Sentinelle.* 4989

Canaris à vendre, mâles et femelles, forts chanteurs, quelques cages d'occasion. — S'adresser Paix 81, 1er étage, à droite. 4982

A vendre un manteau de dame, taille 46, couleur bordeaux, ainsi qu'une paire de souliers de sport, no 39, usagés, mais en bon état. — S'adresser rue du Progrès 101a, 2me étage, à droite.

Même adresse, on cherche chambre meublée. 5034

Chambre meublée est à louer dans maison d'ordre. — S'adresser chez M. Kohler, Numa-Droz 156. 4946

A louer pour le 1er mai un pignon de 2 chambres et toutes dépendances. — S'adresser Jonchères 41, **St-Imier.** 4871

Chambre meublée située au soleil, à louer de suite ou à convenir, à dame ou monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue A.-M.-Piaget 32, au 3me à droite. 4999

Villeret. A louer de suite ou époque à convenir, logement de deux chambres. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle.* 5037

Commissionnaire

Jeune garçon libéré des écoles, honnête et actif, est demandé de suite pour faire les commissions. — S'adresser Bel-Air 20, 1er étage. 5026

Pensionnaires. On prendrait encore quelques pensionnaires à la Pension de l'Ouest, Parc 91. — Tous les samedis soir **tripes.** 5000

Père de famille robuste demande emploi pour n'importe quel travail. — S'adresser au bureau de *La Sentinelle*, **St-Imier.** 4887

Poussette sur courroies, en bon état, est à vendre. — S'adresser Serre 99, 2me étage à gauche 4880

Accordéon „Hercule", 23 touches, 12 basses (f. d. s.), complètement triple, avec étui, le tout à l'état de neuf, à vendre ou à échanger contre volaille, préférence race lourde. — S'adresser à Urfer Jean, rue des Bassets 66. 4888

N'oubliez pas les petits oiseaux

Quo Vadis

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — André Tissot, agriculteur, à Valangin, et Laure-Eglantine Vermot, à Neuchâtel. — Pierre Jacot, professeur de musique, à Neuchâtel, et Johanna Baumberger, à Lyss.

Mariage célébré. — 5. Paul Schwab, agriculteur, à Chules, et Madeleine Berger, à Neuchâtel.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

du 9 mars 1925

Naissances. — Theurillat, Louis Henri, fils de Louis-Célien-Victor, remonteur, et de Alix-Angéline née Cuenat, Bernois. — Gygax, Hélène, fille de Ernest, boîtier, et de Rosa née Roth, Bernoise.

Promesses de mariage. — Schenk, Louis-Emile, appareilleur, et Blaser, Ida, ménagère, tous deux Bernois. — Muller, Louis-Charles, horloger, Neuchâtelois, et Schneider, Jeanne-Henriette, sans profession, Bernoise.

Mariage civil. — Ulrich, George-Arnold, restaurat., Neuchâtelois, et Mathys, Hélène, régleuse, Bernoise et Neuchâteloise.

Décès. — 5652. Enfant masculin, mort-né, à Guinand, Karl, et à Jeanne-Suzanne née Held, Neuchâtelois. — 5653. Wenger née Trösch, Elise, épouse de Rodolphe, Bernoise, née le 7 juin 1850. — Incinération : Rimathé née Ambühl, Emma, veuve de Anton, Grisonne, née le 4 août 1844. — Incinérat. : Jeanmaire-dit-Quartier, Jules-Auguste, fils de Jules-Auguste et de Magdalena Augsburger, Neuchâtelois, né le 27 août 1874. — Incinération : Barbier née Bourquin, Emilie, épouse de Armand-Frédéric, Neuchâteloise, née le 14 septembre 1861. — Incinération : Reymond, Jean-Arnold, époux de Maria-Bertha née Houriet, Neuchâtelois, né le 5 juin 1865.

Inhumations

Mardi 10 mars 1925, à 13½ h. :

Mme Wenger-Trösch, Elise, 74 ans 9 mois, rue des Fleurs 22 ; sans suite.

Incinération. — A 15 h. : Mme Rimathé-Ambühl, Emma, 80 ans, 7 mois, rue Léopold-Robert 41 ; sans suite, départ à 14½ h.

Incinération. — A 16½ h. : M. Reymond, Jean-Arnold, 59 ans, 9 mois, rue du Nord 168 ; sans suite, départ à 16 h.

Etat civil de St-Imier

Février 1925

Naissances. — 14. Pierre-Henri, fils de Adolphe-Otto Wilhelm-Jobin. — 15. Louis-Paul, fils de Louis-Paul Favre-Nicolet.

Décès. — 4. Hofer, Christian, allié Sprunger, né en 1838. — 5. Frey, Arlette-Noël, née en 1923. — 6. Howald, Marie, née Leuenberger, née en 1867. — 7. Richard, Ariste, allié Robert-Tissot, né en 1840. Gehri, Serge-Albert, né en 1925. — 8. Giauque, Jean-Auguste, né en 1850. 10. Bourquin, Samuel-Fritz, né en 1924. — 13. Froidevaux, Georgette-Maria, née en 1920. — 15. Kämpf-Marchand, Lina, née Bourquin, née en 1844. — 17. Berger, Samuel, allié Dätwyler née Mann, né en 1860. — 18. Wilhelm, Pierre-Henri, né en 1925. — 22. Sunier, Sophie, née Schlageter, née en 1882. — Bærtschi, Frédéric-Jean, allié Guenat, ne en 1888. — 24. Kappeler-Tissot-dit-Saufin, Anna, née Bächler, née en 1860. — 27. Sauser, Johannes, allié Rupp, né en 1859.

Promesses de mariage. — Hasler, Ariste-Robert, et Béguin, Blanche-Antoinette. — Rubin, Alfred, aux Pontins s. St-Imier, et Jaussi, Ida, à St-Imier. Gygli, Rodolphe, à St-Imier, et Marchand, Léa-Yvonne, à Villeret. — Donzé, Abel-Numa, à St-Imier, et Glize, Julienne, à Winterthur.

Mariage. — 7. Pauli, Henri, et Morel, Marthe-Françoise.

Avis. Me rendant à Paris, je me charge de tous achats. Départ : 16 mars. — Mme Dubois, Eroges 32, **Le Locle.** 5019

Le Chœur mixte de l'Eglise Indépendante a le chagrin d'annoncer le décès de

Monsieur Arnold REYMOND

son dévoué vice-président.

5040 **Le Comité.**

Le **Syndicat des ouvriers des Travaux publics** a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le décès de

Fritz-Albert PERRENOUD-WILLE dit Bille

père de leur camarade Paul Perrenoud.

La Chx-de-Fds, le 9 mars 1925.

5032 **LE COMITÉ.**

VILLERET

Repose en paix, cher père, tu as fait ton devoir ; ton souvenir nous sera toujours vivant.
Le travail fut sa vie, la mort est son repos.

Monsieur et Madame Camille Pauli-Favre et leurs enfants ;
Madame et Monsieur Marcel Meyrat-Pauli et leurs enfants, à Fleurier, Saint-Imier et Villeret ;
Monsieur et Madame Emile Pauli-Montandon et leur fils adoptif, à Providence (Amérique) ;
Monsieur et Madame François Pauli-Glauser ;
Monsieur et Madame Etienne Pauli-Miserez et leur fille ;
Madame et Monsieur Henri Savoie-Pauli et leur fille ;
Monsieur Pierre Pauli et sa fiancée Mademoiselle Jeanne Lehmann ;
Monsieur et Madame Nicolas Pauli et famille, à Pratteln ;
Les familles Romy, Favre, Eggimann, Beau, Leu, Buchser, ainsi que tous leurs parents, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher et regretté père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent,

Monsieur Fritz PAULI-ROMY

Ancien fabricant de boîtes de montres

décédé aujourd'hui, à Berne, des suites d'une grave et douloureuse opération, dans sa 77me année.

Villeret, le 9 mars 1925.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu à Villeret, **mercredi 11 mars,** à 13½ h.

Domicile mortuaire : **Maison Pauli.**

L'urne funèbre sera déposée.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part. 5035

VILLERET

Messieurs les membres actifs et passifs de la **Société de Chant «L'Avenir»** sont informés du décès de

Monsieur Fritz PAULI-ROMY

père de Monsieur Pierre Pauli, caissier, et grand-père de Monsieur Fernand Pauli, membre actif de la société.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **mercredi 11 courant,** à 13½ heures.

5041 **Le Comité.**

VILLERET

Les membres du **Parti socialiste** sont priés de prendre part au convoi funèbre de

Monsieur Fritz PAULI

père de nos camarades Camille, François, Etienne, Pierre.

L'enterrement, AVEC SUITE, aura lieu **mercredi 11 mars,** à 1 heure.

5033 **Parti socialiste.**

J'ai gardé la foi.
Que ta volonté soit faite.

Monsieur Rodolphe Wenger ; Monsieur et Madame Emile Wenger-Gonseth et leur fille ; Madame et Monsieur Gustave Broghammer-Wenger, à Antioche (U. S. A.) ; Monsieur et Madame Fritz Wenger-Büchi et leur fille, à Bâle ; Monsieur et Madame Jean Wenger-Huguenin et leur fils, à Neuchâtel ; Monsieur et Madame Alfred Wenger-Fischer et leurs enfants ; Monsieur et Madame Edouard Wenger-Martin et leurs enfants, à Couvet ; Madame et Monsieur Paul Hirschy-Wenger et leurs enfants ; Monsieur Paul-Ernest Wenger, à Zurich ; ainsi que les familles Sommer, Gonseth, Büchi, Huguenin, Schæppi, Martin, Zuber, Krebs, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, belle-mère, grand'mère, tante et cousine,

Madame Elise WENGER

née TRŒSCH

enlevée à leur affection, dans sa 75me année, dimanche matin 8 mars, à 5¼ heures, après quelques jours de maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 8 mars 1925.

L'enterrement, SANS SUITE, aura lieu le **mardi 10 mars.**

Domicile mortuaire : **Rue des Fleurs 22.**

Prière de ne pas faire de visites.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Repose en paix, mère chérie.

Madame et Monsieur G. Matile-Rimathé ;
Monsieur et Madame Anton Rimathé-Spiess et leur fille, à Zurich ;
Monsieur Jaques Rimathé et ses enfants, à Buenos-Ayres ;
Madame Elise Mauerhofer et ses enfants, à Bâle ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances, du décès de leur bien-aimée et vénérée mère, belle-mère, grand'mère, tante et parente,

Madame Emma RIMATHÉ

née AMBÜHL

enlevée à leur affection, samedi 7 mars, dans sa 81me année, après une courte maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 7 mars 1925.

L'incinération, SANS SUITE, aura lieu **mardi 10 courant,** à 15 heures. Départ : 14½ heures.

Domicile mortuaire : **Rue Léopold-Robert 41.**

Prière de ne pas faire de visites.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 5017

Les faits du jour

Un débat tumultueux

La Chambre italienne honore la mémoire d'Ebert

ROME, 9. — M. Mussolini, qui, sur conseil de son médecin, n'a pas participé à l'ouverture de la Chambre où il devait prononcer un discours à la mémoire du président Ebert, a été remplacé par le ministre de l'intérieur M. Federzoni, qui déclara : « Un deuil a frappé l'Allemagne ces derniers jours par la mort de son président M. Ebert. Le gouvernement italien n'a pas manqué d'exprimer ses condoléances au gouvernement allemand. Il propose que la Chambre s'associe au deuil du peuple allemand en envoyant l'expression de sa douleur au Reichstag.

Le député communiste Damen déclare que le groupe communiste ne s'associe pas à la manifestation du parlement et ne fait pas acte de solidarité avec le gouvernement. Ebert a trahi le prolétariat allemand.

Les paroles de l'orateur communiste provoquèrent les protestations des députés de la majorité. Le président de la Chambre, M. Casertano, rappela M. Damen à l'ordre et déclara qu'il ne pouvait pas tolérer pareil langage. Le député communiste interrompit le président et s'écria : « Il faut que Rosa Luxemburg et Liebknecht soient vengés. » Un vif échange de propos a lieu entre communistes et députés de la majorité. Quand le calme fut rétabli, le ministre de l'intérieur fit la déclaration suivante : « Le gouvernement et le peuple italien protestent contre les paroles qui ont été prononcées contre la mémoire du président de la République allemande. » La déclaration est accueillie par les applaudissements de la Chambre.

Le président, Casertano, s'associe à la proposition du gouvernement et demande l'envoi de condoléances au Reichstag. La proposition est acceptée à l'unanimité.

La Chambre discute ensuite plusieurs interpellations.

Les députés représentant l'association des anciens combattants n'ont pas participé à la séance en signe de protestation contre les mesures prises par le gouvernement contre le comité de l'association.

Mussolini est toujours malade

ROME, 9. — Stefani. — L'état de santé de M. Mussolini est satisfaisant. Le président du Conseil peut continuer à s'occuper des affaires de l'Etat. Il a eu lundi matin une entrevue avec les présidents du Sénat et de la Chambre au sujet des travaux du Parlement. Toutefois, sur le conseil de ses médecins, M. Mussolini, en raison du mauvais temps, a renoncé à sortir. Il n'a pas assisté à la réouverture de la Chambre.

Quarante familles sans abri

MILAN, 10. — Un violent incendie a détruit dans un hameau dépendant de la commune de Tarabago, à 19 km. de Milan, une trentaine de maisons rurales. Quarante familles sont sans abri. On ignore les causes du sinistre.

LA GREVE DES CHEMINOTS

BERLIN, 9. — Wolff. — On mande de Breslau à la direction des chemins de fer du Reich que toutes les organisations des cheminots ont convoqué leurs comités pour le 11 mars courant, à Berlin, afin d'étudier la situation créée. On ajoute qu'il est ainsi probable que les syndicats lanceront l'ordre de grève pour mercredi.

Les chauffeurs criminels

PARIS, 10. — Dans la journée d'hier, deux chauffeurs qui circulaient à une vitesse exagérée se sont sauvés après avoir causé des accidents mortels. La police va essayer de les retrouver. Ce cas devient trop fréquent et l'on commence à s'émouvoir de l'impunité dont jouissent ces chauffeurs, criminels par leur imprudence et plus encore par leur fuite.

Les victimes sont le jeune Georges Madigue, dix ans, qui jouait devant le domicile de ses parents, avenue de Fontainebleau, et la petite Louise Ginet, sept ans. La fillette avait eu le crâne fracturé et une jambe broyée.

Il voulait tuer Krassine

PARIS, 10. — Havas. — La police a arrêté à Paris un jeune Russe nommé Théodore Sergueff, 37 ans, ancien officier cosaque, habitant quai de Seine, à Saint-Denis, qui s'était introduit dans l'ambassade soviétique à Paris avec l'intention d'assassiner Krassine. Toutefois, au moment de son arrestation, il n'avait aucune arme sur lui.

La mobilisation en Turquie

CONSTANTINOPLE, 10. — Havas. — Le gouvernement a décrété la mobilisation dans les régions limitrophes de la zone insurrectionnelle. Les hommes âgés de 24 à 38 ans, séjournant à Constantinople et originaires des dites régions, seront également appelés.

Une aubaine pour les paysans !

MOSCOU, 10. — Havas. — Le comité central de l'Union soviétique, réuni à Tiflis, a adopté un projet gouvernemental diminuant de 40 % la somme totale de l'impôt agricole.

L'ambassadeur des Soviets au Japon

MOSCOU, 10. — M. Victor Kopp a été nommé ministre plénipotentiaire au Japon. Né en 1890, il a commencé sa carrière diplomatique à Berlin en 1918, en qualité de conseiller à la légation des Soviets de Berlin.

Un nouveau Pharaon

LE CAIRE, 10. — Havas. — M. Howard, de Boston, qui procédait à des fouilles archéologiques, a découvert près de la grande pyramide une tombe que l'on croit être celle de l'un des rois de la quatrième dynastie.

Des incidents à Paris

PARIS, 10. — Havas. — A la suite des incidents qui se sont produits à la Faculté de Droit, le ministre de l'instruction publique a décidé de prendre les sanctions nécessaires.

INFORMATIONS

Un nouveau succès travailliste aux Communes

Le député Kirkwood reprend sa place

L'INCIDENT KIRKWOOD

LONDRES, 9. — Il semble aujourd'hui probable qu'un débat pourra être évité à la Chambre des Communes sur la motion travailliste motivée par l'incident à la suite duquel le député Kirkwood a été suspendu. D'après le « Daily Telegraph », on espère en effet qu'un arrangement à l'amiable va résulter de certaines conversations qui ont eu lieu à la fin de la semaine à propos de cette affaire ; alors la motion déposée sera retirée et M. Kirkwood se trouverait rétabli dans l'exercice de son mandat.

Le correspondant parlementaire de l'agence Reuter apprend que l'incident soulevé jeudi aux Communes par la suspension du député travailliste Kirkwood va être clos aujourd'hui mardi par le dépôt d'une résolution gouvernementale proposant de rapporter la mesure d'exception prise à l'égard de M. Kirkwood. Le parti travailliste s'est déclaré satisfait.

Réd. : Le parti travailliste enregistre ces jours une série de succès. A ce propos, nous publierons sous peu la liste des journaux suisses romands qui ont fait part à leurs lecteurs des gains travaillistes aux récentes élections municipales de Londres, ainsi que la liste de ceux qui jugent préférable de ne pas mettre de tels événements sous les yeux de leurs lecteurs. C'est fort édifiant !

Un drame mystérieux

PARIS, 10. — Un garde a découvert dans la forêt d'Orléans, près de Cercottes, les cadavres en décomposition d'un jeune homme et d'une jeune fille. D'après les premières constatations, le jeune homme aurait été tué par sa compagne, qui se serait ensuite suicidée ; celle-ci tenait, en effet, dans sa main droite, un pistolet automatique en partie chargé. Dans les papiers trouvés sur les corps, il y avait une feuille avec ces seuls mots, tapés à la machine à écrire : « Adieu, 19 février 1925. Jean et Hélène », suivis de quelques indications bizarres sur le caractère des deux jeunes gens.

Entrevue Briand-Chamberlain

M. Austen Chamberlain a eu lundi après-midi avec M. Briand un long entretien qui a porté principalement sur la question du droit d'investigation de la Société des Nations en ce qui concerne les armements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie, ainsi que sur l'adhésion éventuelle de l'Allemagne dans la Société des Nations. Plus tard, M. Chamberlain a reçu M. Venizelos, ancien président du Conseil de Grèce.

Le protocole de sécurité

Suivant une information, le Conseil de la Société des Nations discutera la question du protocole de sécurité et de désarmement dans sa séance de jeudi.

CONFÉDÉRATION

Navigation fluviale

Une exposition internationale pour la navigation fluviale et l'utilisation des forces hydrauliques aura lieu à Bâle en 1926.

L'affaire des charbons américains

Tribunal fédéral. — La maison Archibald Mac Neil, à New-York, avait déposé une plainte contre la Confédération suisse lui demandant environ 6 millions d'indemnité parce que la Confédération ou respectivement la Coopérative suisse des charbons n'avait pas tenu ses engagements résultant du contrat passé au mois de mai 1920 au sujet de la livraison de charbon américain. A l'unanimité, le Tribunal fédéral a rejeté la plainte comme non fondée dans toutes ses parties.

Ainsi le dernier procès contre la Coopérative suisse des charbons est enfin terminé. En conséquence, la liquidation définitive de cette institution peut se faire sans tarder. Il est probable que les coopérateurs recevront déjà vers la fin du mois le remboursement de leur part avec les intérêts.

L'or dans la tempête

Lundi, à 17 h. 35, a atterri sur le champ d'aviation du Sternenfeld, près de Bâle, un aéroplane à deux moteurs de l'Imperiale Airways Ltd, piloté par M. Olly, qui emportait une charge de 700 kg. d'or destiné à une banque suisse. On relève que le trajet Londres-Bâle a été couvert en quatre heures et demie, ce qui correspond à une vitesse effective de 170 kilomètres à l'heure. De violentes tempêtes de neige ont soufflé sur tout le parcours. Ce premier transport sera suivi ces prochaines semaines de 15 à 20 autres transports.

La saison à Genève

Le rapport annuel de l'Association des Intérêts de Genève constate que la saison d'été 1924 a été la meilleure depuis 1913. 116,000 étrangers sont descendus dans les hôtels. L'Association s'intéresse à la création d'une compagnie atlantique de navigation aérienne dont la direction siégerait à Genève et qui se propose de relier Lisbonne à Buenos-Aires. Genève serait liée à cette ligne par Lyon ou Bordeaux. Des tractations sont actuellement en cours pour relier Genève à Bâle et aux pays du nord de l'Europe.

Des nouvelles de Mittelholzer

Le premier-lieutenant aviateur suisse Mittelholzer a télégraphié le 9 mars de Ispahan à la « Nouvelle Gazette de Zurich » qu'après un vol de 4 heures, il est arrivé à Ispahan, venant de Buschir. Mardi, Mittelholzer compte se rendre à Teheran en survolant le Demawend, sommité d'une hauteur de 5,000 mètres, puis reviendra en Suisse probablement par bateau et par chemin de fer.

Politique zurichoise

Le Conseil communal de Winterthour a accordé l'ouverture d'un crédit de 462,000 fr. pour des acquisitions de terrains et des réfections de routes et a décidé d'ouvrir un crédit de 100,000 fr. pour la construction d'une école d'agriculture au château de Wulflingen, dont l'ensemble de la construction reviendra à 600,000 fr.

— Le parti radical de la ville de Zurich a décidé de présenter une liste de six noms pour l'élection des 9 membres de la municipalité. Cette liste portera les noms des trois candidats radicaux, MM. Kruck, Haeberlin et Bertschinger, des deux démocrates, Naegeli et Höhn (nouveau) et du grutléen Ribi. Le parti évangélique appuiera également cette liste.

Une crise... du vin

Resp. — On apprend que l'écoulement des vins indigènes passe actuellement par une crise à cause des prix trop élevés. Le vin valaisan de la récolte de 1924, qui se vendait comme moût fr. 2.20 à 2.40 le litre, est écoulé actuellement à fr. 1.60 le litre, parce qu'il ne contient pas assez de sucre. Les vins étrangers font une grande concurrence aux vins suisses, notamment le Chianti qui se vend en gros 75 centimes le litre et les vins français et italiens qui se vendent fr. 1.30 à fr. 1.50 le litre.

Montres or pour la Hongrie

Resp. — Les droits de douane pour l'importation en Hongrie de produits de l'industrie du textile, de la broderie et des montres or seront augmentés de 14 % à partir du 15 mars prochain. Les envois effectués avant cette date seront soumis aux droits actuellement en vigueur.

La contrebande

Resp. — La police allemande a procédé à la gare badoise à l'arrestation d'un individu de nationalité polonaise qui, par les soins d'un portefaix, avait fait passer en contrebande de Suisse en Allemagne 125 montres or et 75 montres argent.

Arrestation

Resp. — La police de sûreté de Zurich I a procédé à l'arrestation d'un commerçant zurichois qui a commis des escroqueries pour un montant de 12,000 francs.

Un tribunal qui n'aime pas les brochures bibliques !

Resp. — Le tribunal civil d'Appenzell a condamné à des amendes de fr. 50.— et fr. 150.—, trois colporteurs appartenant à la secte des Etudiants de la Bible, pour avoir trop insisté auprès des gens dans la vente de leurs brochures. Les trois hommes ont été invités à quitter immédiatement le canton.

Canton de Neuchâtel

Une pêche miraculeuse

Bien des lecteurs de la « Sentinelle » se sont sans doute demandé comment avaient procédé les auteurs du magnifique coup de filet que notre journal a relaté samedi. Afin de les renseigner, je me suis rendu lundi soir chez l'un des heureux pêcheurs, M. Jean-Louis Sandoz, à St-Blaise. Il est précisément occupé à vendre les derniers cent kilos de sa part. Un revendeur les a placés dans une caisse et j'admire en passant ce grouillement monstrueux de cormontans qui semblent encore tout étonnés de leur aventure. Il y en a là de toutes grandeurs, des petits de trente centimètres de long sur 12 de haut et d'autres de cinquante sur 25, car la brème est un énorme « platet », bossu comme un dromadaire, et dont la hauteur égale à peu près la moitié de la longueur. Il pèse jusqu'à cinq livres. Vous auriez aimé une photographie ? me dit M. Sandoz. Je regrette, mais cette fois personne n'en a pris. Voyez, les autres fois, il y avait quelqu'un pour photographier la pêche, mais cette fois, personne. Et il me montre un album qui prouve qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Voilà un bateau chargé à pleins bords de brèmes ; c'est un souvenir d'une année précédente ; et voici de superbes truites, une demi-douzaine, dont un seul exemplaire comblerait de joie plus d'un pêcheur ; et là, ces immenses brochets, presque aussi longs que ceux qui les portent.

C'est dommage que vous n'ayez pas photographié la prise de cette année, car ce doit être tout de même une des plus belles. — Ah ! certainement ! M. Gustave Robert, père, qui est bien vieux, et qui en a vu de considérables, ne se souvient pas d'une pêche aussi merveilleuse. — Vous avez bien de la chance que les poissons donnent ainsi dans vos filets. — Evidemment, il y a de la chance ; mais nous les avons guettés ; nous les guettons chaque année quand ils reviennent des grands fonds pour se nourrir des larves qui éclosent à cette époque sur « le mince ». Ils viennent en bancs serrés, puis se dispersent pour chercher leur nourriture. Il faut les voir avant qu'ils se soient dispersés et agir rapidement quand on les a enfin trouvés.

Vendredi, par un temps couvert, nous sommes allés vers 9 heures les chercher derrière le Chemin des Romains (moraine déposée par le glacier du Rhône et qui s'étend de Marin jusque devant La Coudre, réd.). Nous cherchions depuis longtemps, quand, tout à coup, M. Gustave Robert vit une tache sombre sur le fond vert-sable. C'était le banc. Aussitôt nous l'entourons de nos tramails. — Ah ! c'est avec des tramails que vous les prenez ! — Oui, voyez, en voilà un en réparation ; c'est un double-filet garni en bas de plombs et en haut de flotteurs qui tiennent le filet debout sur le fond du lac ; le principal filet est formé de mailles carrées de 6 cm. de côté ; à côté, se trouvent de grandes mailles de 20 cm. de côté. Les poissons moyens sont pris dans les mailles de 6 cm. Les gros ne peuvent pas passer et poussent le filet dans les grandes mailles, où il forme des poches ; plus le gros poisson se débat et plus il emmêle le filet autour de lui ; c'est par ce moyen qu'on arrive à prendre les brochets de 30 à 40 livres qui casseraient tout autre engin que celui-là.

Donc, nous nous lançons à grande vitesse à la poursuite du banc ; les filets sont rapidement tendus ; à peine ont-ils touché le fond que le banc se dispersait en troublant l'eau et se ruait contre les filets qui furent roulés d'un bout à l'autre.

Quand les frères Robert eurent relevé deux filets, leur bateau était si chargé qu'ils durent revenir prudemment vers le bord pour ne pas couler. C'est avec d'autres bateaux qu'on ramena le reste. Et nous passâmes deux jours entiers au démaillage. Nous en avons eu moins que nous avions cru au premier abord, mais deux mille kilos c'est tout de même la plus belle pêche dont on ait entendu parler. Et remarquez que c'est un poisson dont l'établissement de pisciculture ne s'occupe pas. Ça ne l'empêche pas de multiplier, comme vous voyez.

— J'ai cru que c'était pour « la fraie » que les cormontans s'amenaient ainsi par bancs. — Non, la fraie se fait en mai, dans les roseaux ; de sorte que maintenant la chair de la brème est encore très bonne ; elle est savoureuse, excellente, rappelle celle de la perche ; ce n'est qu'en juin qu'elle prend un goût de vase, parce qu'alors la brème se nourrit d'algues. Maintenant, elle est très bonne, quoiqu'elle ait un peu trop d'arêtes.

Je quittai M. Sandoz sur ces paroles, en le remerciant des renseignements qu'il m'avait fournis et charmé de l'accueil que j'avais trouvé dans cette maison bienveillante.

En retournant chez moi, je songeais à la joie que de pareilles captures doivent procurer. Et pensant aux qualités professionnelles dont ces pêcheurs ont dû faire preuve, je me rappelai une rencontre faite il y a deux ans en plein lac et qui m'avait déjà permis de juger de la valeur professionnelle de ces hommes. Il faisait un calme plat, je promenais mes cuillers devant Marin. Vers deux heures, les frères Robert partent avec un bateau chargé de filets secs. Une heure après, je les vois revenir avec les mêmes filets. — Vous n'avez pas tendu ? — Ce n'est pas la peine de risquer de prendre pour 50 fr. de poisson et d'avoir pour 300 fr. de dégâts. Le temps va changer ; il y a au fond un courant formidable. Nous retrouverions nos filets en lambeaux.

Le surlendemain, passant au port de Neuchâtel, je vis que plusieurs pêcheurs avaient leurs engins presque entièrement détruits. Et j'admirai la sagesse des frères Robert. D. LINIGER.

LA CHAUX-DE-FONDS

Après diner, moutarde !

On lit dans l'« Effort » :

« Il n'est pas exact de dire que M. Grosclaude ait été candidat ; son nom a été présenté à son insu par les délégués du P. P. N. qui suggéraient une démarche de l'assemblée des 15 auprès de lui, pour l'engager à accepter une candidature. Au surplus, aucune décision définitive n'a été prise, le vote n'est intervenu qu'à titre de préavis à soumettre aux organes cantonaux des 3 partis. »

Une résiliation

L'Association démocratique libérale a résilié pour la fin octobre 1925 les locaux de son bail du Cercle Montagnard. Elle avait été récemment en pourparlers pour faire ménage commun avec une grande société sportive de notre ville, ainsi que nous l'avions annoncé. L'affaire ne s'est pas arrangée.

Hautes études

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Louis Jobin, vétérinaire en notre ville, a présenté à l'Université de Berne une thèse sur « Le cheval du Jura ». Le titre de docteur lui a été décerné pour ce travail intéressant le Jura et la Suisse en général, puisque le cheval du Jura est actuellement connu partout.

Ce travail va des années 1800 jusqu'à nos jours et expose toutes les phases de l'élevage chevalin.

Une liquidation

Les actionnaires de Seba A. A., Société anonyme ayant son siège à La Chaux-de-Fonds et pour but la fabrication et le commerce d'horlogerie ont prononcé sa dissolution et sa liquidation. André Blum, monteur de boîtes de montres, domicilié à La Chaux-de-Fonds, a été désigné seul liquidateur. Il signera au nom de Seba S. A. en Liq. Les fonctions d'administrateur conférées à Léon Miserez sont éteintes et sa signature est radiée.

Prévision du temps

Vent nourd-ouest faible. Ciel nuageux, giboulées de neige. Temps froid s'adoucissant. Même temps régions nord et est. Le baromètre est en hausse marquée. Il faut s'attendre au retour du beau à bref délai.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande		Offre	
PARIS	26.70	(26.30)	27.—	(27.10)
ALLEMAGNE	123.50	(123.50)	124.—	(124.—)
	(le Rentenmark)			
LONDRES	24.75	(24.74)	24.80	(24.80)
ITALIE	21.20	(21.10)	21.40	(21.30)
BELGIQUE	26.10	(26.20)	26.45	(26.50)
VIENNE	72.75	(72.75)	73.50	(73.50)
	(le million de couronnes)			
PRAGUE	15.30	(15.30)	15.55	(15.55)
HOLLANDE	207.30	(207.30)	207.80	(207.80)
MADRID	73.60	(73.52)	74.—	(74.—)

2me Feuille

La Sentinelle

N° 57 — 41me Année
Mardi 10 Mars 1925

Trois cents francs d'amende pour trois homicides

(De notre correspondant)

C'est la peine à laquelle ont été condamnés deux ingénieurs du P.-L.-M. Un automobiliste se présentait devant un passage à niveau, à Voujeancourt, et demandait au garde-barrière de lui laisser le passage libre ; à peine était-il engagé sur la voie que l'express Lyon-Strasbourg arrivait en trombe et broyait la prolonge de l'auto. Les trois occupants furent tués, tandis que le conducteur en réchappait.

Un procès correctionnel fut intenté au P.-L.-M. devant le Tribunal de Montbéliard. Le jugement intervenu est de nature à nous intéresser également : La faute du garde-barrière est incontestable, mais les ingénieurs et le directeur du P.-L.-M. sont aussi mis en cause. Les compagnies étant tenues de prendre à leurs frais partout où la nécessité en a été reconnue, les mesures nécessaires pour assurer la liberté et la sécurité des passages à niveau, le Tribunal reconnait que le réseau a perdu de vue le texte de la loi et taxe de « négligence » l'omission, en cet endroit dangereux, de toutes mesures de sécurité.

Le maire de la commune porta à la connaissance du réseau que la courbe de la ligne empêchait de voir l'arrivée des trains à plus de 240 mètres et qu'il fallait d'urgence pallier aux défauts de l'avertisseur, qui ne fonctionnait plus normalement. Il a fallu neuf mois à l'ingénieur du service central de la voie pour conclure, dans un bulletin de renseignement, à l'établissement d'un avertisseur électrique. L'ingénieur de Paris demanda au chef de service local un projet de cet avertisseur. Ce projet fut envoyé cinq mois après. Il s'écoula encore trois mois jusqu'à ce que le projet fut à point. Sept mois plus tard, au moment de la catastrophe, l'avertisseur n'était pas changé.

Les termes du jugement sont d'une sèche précision : « Attendu qu'au moment de l'accident, la réalisation de ce signal électrique était encore en souffrance, qu'il est incontestable qu'une bien trop grande négligence a été apportée par les ingénieurs dans l'étude et la modification de ce signal qui leur incombaient, et qu'ils n'en fournissent aucune justification ;

Attendu qu'il y a eu, dans ces faits, de la négligence de la part des deux ingénieurs ;

Attendu qu'il appartient aux tribunaux de décider la relation de cause à effet qui a pu exister entre la faute, la négligence, l'inobservation des règlements commis et l'accident ;

Or, attendu que l'adoption d'un signal électrique pour la bifurcation de Voujeancourt offrait le minimum de sécurité que sont en droit de réclamer les voyageurs et les passants, puisqu'il serait déclanché à une heure fixe et s'imposerait à l'observation du garde-barrière, qui aurait compris le danger qui existait à ouvrir le passage ;

Attendu que le tribunal estime qu'il y a eu, entre l'omission d'avoir installé le signal électrique et l'accident qui a causé la mort de trois personne, un véritable lien de causalité, etc., etc... condamne les deux ingénieurs à 300 francs d'amende. »

Comme il n'est fait aucune mention du garde-barrière, il est à supposer que le tribunal l'a mis hors de cause. Nous ne savons si le P.-L.-M. a fait de même, c'est fort douteux.

Si j'ai relevé ce jugement, c'est qu'il ouvre pour ainsi dire un horizon nouveau : on a inculpé et condamné les ingénieurs qui n'avaient pas remédié avec assez de célérité à une installation signalée comme défectueuse ou insuffisante. Parmi les inculpés de la catastrophe de Bellinzone, je ne crois pas qu'on soit allé si loin dans la recherche des responsabilités. Si les installations avaient présenté le minimum de sécurité, qu'on était tenu d'assurer sur une artère de l'importance de la ligne du Gothard, il n'y aurait pas eu d'accident, pas de pertes de vies humaines et pas d'accusés. Le tribunal recherchera-t-il, lui, les responsabilités plus haut ? Chi lo sa ?

Ch. D.

Les facilités de transport et l'utilisation des loisirs ouvriers

La Conférence internationale du Travail, au cours de sa session tenue en juin dernier à Genève, attirait l'attention des gouvernements sur l'intérêt qu'il y a à ce que les heures de repos qu'assure à l'ouvrier la diminution de la durée du travail ne soient pas compromises par les lenteurs ou les difficultés des moyens de communication entre le domicile de l'ouvrier et le lieu de son travail.

La Conférence proposait à cet égard « qu'une politique méthodique de transport et des facilités de tarif et d'horaire permettent aux travailleurs de réduire au minimum la durée du trajet entre le lieu d'habitation et le lieu du travail et que les organisations professionnelles soient largement consultées par les collectivités publiques ou par les entreprises privées de transport sur le choix des moyens les mieux appropriés à la pratique d'une telle politique ».

Les renseignements que possède le Bureau international du Travail lui ont permis depuis lors de se rendre compte que, dans de nombreux pays, les pouvoirs publics, et, en particulier, les municipalités, reconnaissent l'importance d'un problème sur lequel une enquête récente faite aux usines Fuchs, à Kirchheim, près de Heidelberg, a de nouveau attiré l'attention. L'expérience y a montré en effet que la fréquence des cas de maladie et des accidents s'accroit régulièrement avec la longueur du trajet que les ouvriers ont à accomplir pour se rendre à leur travail et que ceux dont le domicile est le plus éloigné de l'usine accusent les absences les plus nombreuses. *(Service d'information du Bureau international du Travail.)*

En Yougoslavie

Dans un article, récemment publié, notre camarade Dr Zivko Topalovic a fait, au sujet des élections yougoslaves, les commentaires intéressants qu'on va lire :

Ce qui vient de faire rage à travers la Yougoslavie a été autant une guerre civile qu'une campagne électorale. Et pendant que les partis du gouvernement crient leur victoire à travers le monde entier, il faut, pour avoir une idée exacte de ce qui s'est passé, faire la liste des morts, des blessés et des prisonniers.

La lutte principale fut engagée contre les deux grands blocs bourgeois : le bloc gouvernemental dit national et le bloc de l'opposition. Ce dernier sortit de la lutte sans être affaibli, tandis que le bloc gouvernemental a obtenu une petite majorité grâce à la suppression des petits partis intermédiaires : les socialistes, le parti agraire serbe, le parti nationaliste turc. Le parti national allemand a perdu trois sièges et n'en compte actuellement que cinq. Les communistes qui n'étaient pas représentés dans le dernier parlement n'ont eu, cette fois, aucun élu. C'est le renforcement des partis nationalistes aux dépens des groupements de classe qui a caractérisé cette lutte électorale.

Ce résultat a été obtenu par un moyen principal, la violence. Ceux qui, pour une raison quelconque, sont restés en dehors de la bataille engagée autour de la domination nationaliste, furent considérés comme traitres et persécutés, non seulement par le gouvernement, mais aussi par les masses excitées.

Nos propagandistes furent assaillis dans les rues, dans leurs hôtels et dans les réunions. Le camarade Pavicevic, secrétaire général des syndicats, parlant dans une réunion, fut bousculé, le banc sur lequel il était monté renversé violemment et, tombant lourdement sur le sol, il fut frappé et piétiné par la foule. Le camarade Sekulic, membre du Parlement, au cours d'une réunion en plein air, fut frappé avec des barres de fer avec une telle violence qu'il tomba inanimé. Même chose en Croatie, où le parti Radic domine les masses : les violences contre les socialistes n'y furent guère moins graves. Un de nos orateurs fut attaqué par les partisans de Radic dès son entrée dans un village et frappé mortellement.

Nous, socialistes, qui avons été si terriblement meurtris entre ces deux forces, n'avons pas perdu l'espoir. Nous sommes convaincus que notre heure viendra, que bientôt la lutte des classes succédera à la lutte nationaliste. Mais le désespoir ébranle les rangs des communistes : l'idée de déchirer la Yougoslavie en différentes républiques indépendantes afin de faire triompher le bolchévisme dans ce chaos a échoué. Les spéculations des communistes et de Moscou dans les Balkans sont ainsi anéanties. Les ouvriers communistes sont profondément déçus et soudain la possibilité de refaire l'unité entre les travailleurs semble reparaître. **Voilà notre victoire.**

ETRANGER

L'affaire Sadoul est fixée au 31 mars

ORLEANS, 9. — Sp. — C'est le vendredi 31 mars prochain, à une heure de l'après-midi, que reviendra, devant le conseil de guerre du cinquième corps, l'affaire du capitaine Jacques Sadoul, mis en liberté provisoire le 12 janvier dernier.

Un siège de sénateur est offert à M. Caillaux

MACON, 9. — A la suite de la mort de M. Gerbe, sénateur radical-socialiste de Saône-et-Loire, un certain nombre de militants de ce département se sont mis d'accord pour demander à M. Caillaux de poser sa candidature au siège sénatorial devenu vacant.

Le Kronprinz candidat ?

D'après la « Jenaische Zeitung », de Jéna, le prince impérial Frédéric-Guillaume sera candidat à la présidence du Reich. Ce journal nationaliste se félicite hautement de cette candidature — qui n'est pas contraire au traité de Versailles — en vantant les qualités politiques et la maturité d'esprit du prince. Le « Vorwärts » déclare que, si le prince impérial est candidat, ce sera la guerre ouverte.

Une forêt en feu

Un terrible incendie de forêt a éclaté lundi après-midi près de St-Saphorin à la limite du département du Var et des Bouches-du-Rhône.

400,000 baisers pour 20,000 dollars !

Une curieuse affaire vient de se dénouer devant le tribunal de Shalbysville. Une femme, âgée de 50 ans, poursuivait son ex-fiancé pour rupture de promesse de mariage et demandait aux jurés une indemnité proportionnée au nombre de baisers qu'elle lui avait accordés depuis les fiançailles. Ces faveurs, d'après la plaignante, ne se montaient pas à moins de 400,000 unités. La cour, touchée d'une vive compassion, a alloué 20,000 dollars à la demanderesse.

Les drames de la mer

Soixante-treize pêcheurs ont péri au cours d'une tempête de neige qui s'est abattue récemment sur l'Islande. Il résulte des dépêches reçues de Reykjavik que deux chalutiers ont disparu. Plus de 20 autres n'ont pas encore regagné leur port d'attache. La population de l'île est en deuil.

HOEK-VAN-HOLLAND, 10. — Havas. — Lundi matin, 7 hommes de l'équipage sur 15, du remorqueur Schelde ont pu être sauvés, dont le capitaine. Le Schelde s'était échoué et sa situation était des plus critiques. Quant au Ceraokaba, sa situation était également des plus dangereuses. Finalement l'équipage, comprenent près de quarante hommes, a pu être ramené en canots à bon port.

NOUVELLES SUISSES

Un voyage d'étude en Grèce

Un voyage d'étude en Grèce par Vienne-Budapest-Belgrade commencera le 28 mars par une société de 150 professeurs et instituteurs suisses de toutes les parties du pays. Un navire spécial conduira les participants d'Athènes à Delphi-Corinthe, Delos, Heraclée, Crète, Nauplie, Tirynthe, Mycènes, Epidaure, Eleusis, Katakolon, Olympie-Corfou et Brindisi. Une réception aura lieu à Athènes par l'université et un comité où tous les ministères seront représentés. Du côté grec, on a exprimé le désir que des conférences soient données à Athènes sur les écoles suisses et l'on a l'intention d'envoyer, selon les possibilités, des jeunes Grecs poursuivre leurs études en Suisse, ainsi que de réorganiser l'instruction publique en Grèce. La direction scientifique du voyage, qui durera 23 jours, est confiée au professeur Flückiger de Zurich et à quelques archéologues athéniens distingués. La direction administrative est confiée à M. Trösch, de Berne, président du comité du voyage. La direction du comité d'organisation grec a été remise à M. D. Kalopothakis, chef du service de presse au ministère des affaires étrangères.

De jeunes globe-trotters

Un groupe de jeunes Australiens, membres de « The Young Australia League », venus directement d'Australie pour visiter l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique, arriveront à Berne, venant de Milan, jeudi 12 mars, à 17 h. Le 13, ils visiteront la fromagerie et le dépôt de la Compagnie des fromages d'Emmenthal, à Zollikofen, l'école d'agriculture de Rutti, la fabrique de chocolat Tobler. Le soir, ils seront reçus par un membre du Conseil fédéral. Samedi, ils font une excursion à Grindelwald. Ils emploieront leur matinée de dimanche à visiter les curiosités de Berne. L'après-midi, ils partiront pour la Belgique, via Bâle.

La « Young Australia League » qui a organisé ce voyage a été fondée en 1905, et elle a pour but le perfectionnement général de la jeunesse masculine en Australie. L'un des principaux buts auquels elle consacre ses efforts est de créer des relations d'amitié entre les peuples des différentes races. En organisant le voyage en question, la société a voulu fournir aux jeunes gens qui y participent l'occasion de visiter des lieux qui présentent un intérêt historique ou artistique, ainsi que des entreprises commerciales. Les jeunes gens, qui viennent pour la première fois en Europe, se réjouissent vivement à l'avance de passer quelques jours en Suisse, pays qui leur est connu par ouï-dire comme un modèle de libre démocratie, parfaitement organisée, et où abondent les sites de toute beauté. La plupart d'entre eux n'ont jamais vu de neige encore, aussi se promettent-ils un vif plaisir de leur excursion dans l'Oberland bernois.

La « Young Australia League » espère qu'il sera possible d'organiser par la suite un voyage similaire en Australie pour un groupe d'étudiants suisses qui pourront ainsi étudier sur place les mœurs et l'activité de ce pays lointain où l'on se fera un plaisir de payer de retour l'hospitalité dont leurs camarades australiens auront bénéficié en Suisse.

Un charretier tué par un cheval emballé

Un cheval attelé à un camion chargé de 3000 kilos de paille s'est subitement emballé hier matin, au quai des marchandises de la gare de Cornavin. En voulant retenir la bête affolée, le charretier, M. Joseph Chypre, 56 ans, Français, qui se trouvait à côté du véhicule, tenta de se saisir des rênes, lorsque soudain le cheval, qu'un employé de la gare tentait d'arrêter, se cabra. L'infortuné charretier roula sous les roues du véhicule qui l'écrasa. La mort fut instantanée.

Un accident bizarre

M. Léon Chatelain, 40 ans, marié, père de deux enfants, directeur d'une maison d'horlogerie à Paris, faisant un voyage en Suisse avec son fils, âgé de 6 ans, et descendu dans un hôtel de Vevey, dont le fils du tenancier est l'un de ses employés, est tombé dimanche soir, vers minuit, pendant un concert d'orchestre, du toit du Casino sur la terrasse. Il a succombé peu après.

Chagrins d'amour

On mande de Schwytz : Des passants ont trouvé au bord du lac, près de Pläffikon, des habits appartenant à une femme. Ils les remirent à la police qui se rendit aussitôt sur les lieux. D'après les renseignements recueillis, on a pu établir qu'il s'agit d'une jeune fille de 20 ans, habitant Schwytz, où elle est très honorablement connue et qui s'est donné la mort à la suite de chagrins d'amour. La jeune fille avait adressé une lettre à sa tante, dans laquelle elle expliquait les motifs de son acte.

Un escroc

La Cour d'assises du canton de Berne a condamné lundi un nommé Mackel à 11 mois de maison de correction pour escroqueries. Venu sans papiers en Suisse, avec une cousine, cet individu réussit à se procurer certaines sommes d'argent en présentant de faux chèques. Il s'agit d'un escroc international signalé par les services anthropométriques de tous les pays.

Un empoisonnement criminel

A Grandson, M. Félix Kaeser, qui possède aux Combes, un grand poulailler, a eu le chagrin de trouver mortes, l'autre jour, ses dix-huit poules, empoisonnées par un méchant.

JURA BERNOIS

DELEMONT

La conférence de Ch. Naine. — « Je vous donne ma parole d'honneur que si M. Naine revient parler à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds, j'y serai... » C'est ainsi que s'exprimait, il y a quelque temps, M. Henri Girardin, qui venait d'assister à une conférence de notre camarade. Et nombreux sont, sans doute, ceux qui, jeudi soir, se sont promis de retourner entendre C. Naine lorsqu'il reviendra à Delémont.

Charles Naine est un orateur éloquent, spirituel. L'ardente conviction qui l'anime, le noble enthousiasme qui l'inspire lui ont valu, de la part de ses nombreux auditeurs de l'Apollo, d'unanimes et enthousiastes applaudissements.

Il nous a montré les étapes successivement parcourues par l'Humanité depuis ses lointaines origines. La société actuelle est le résultat d'une longue évolution. C'est avec un sentiment de gratitude pour ceux qui nous ont précédés qu'il faut regarder derrière nous les étapes franchies et dépassées. Celles-ci furent toutes à un moment le point lumineux, l'idéal vers lequel les hommes tournèrent leurs regards et dirigèrent leurs pas. Peu à peu, la violence du despotisme s'est atténuée. Et aujourd'hui, la démocratie est devenue la règle générale de presque toutes les nations. Cependant, la démocratie triomphante n'a pas pénétré la vie économique. Il faut donc, maintenant, démocratiser le monde économique. Voilà la tâche essentielle de l'heure présente.

C. Naine rend pleine justice à la bourgeoisie, laquelle, au cours du siècle passé, a joué un grand rôle. Marx déjà avait fait d'elle, dans le « Manifeste Communiste », un bel éloge.

Il importe, non pas que les classes se dénient leurs qualités, mais bien qu'elles aient le sens le plus élevé de leur mission historique.

De bonnes gens prétendent qu'autrefois il y eut un « âge d'or ». Charles Naine croit plutôt que l'âge d'or est à venir. Nous l'atteindrons par l'effort collectif et par la liberté.

« C'est par l'effort collectif et par la liberté que nous nous élevons et que nous nous développons. Mais la liberté dans l'association, c'est la démocratie. C'est donc à la démocratie qu'il faut soumettre toute l'organisation sociale et plus spécialement la production et la répartition des richesses qui sont encore sous un régime d'absolutisme plus ou moins complet. »

Charles Naine a montré à ses auditeurs le vrai visage du socialisme. Il a montré ce dernier dans son grand mouvement universel vers un ordre social supérieur. Les voies qui le conduiront à son but s'appelleront : paix, liberté, solidarité, fraternité, entr'aide pour tous les hommes.

Encore une fois, nous exprimons à notre éloquent camarade toute notre gratitude et lui disons un chaleureux et cordial merci. A. G.

* * *

Notre correspondant de Porrentruy nous annonce que C. Naine obtint le même brillant succès dans cette ville. La fin de son discours fut saluée par de vifs applaudissements. Aucun des bourgeois présents dans la salle ne demanda à soutenir la contradiction.

Au nom des socialistes d'Ajoie, nous adressons au camarade Naine nos plus vifs remerciements et formulons le vœu qu'il ne tarde pas à revenir chez nous, où nous l'accueillerons avec un plaisir renouvelé. C. C.

SAINT-IMIER

Conseil municipal. — Extrait des délibérations de la séance du 3 mars 1925. — Présidence : M. Et. Chappuis, maire. Tous les conseillers présents. L'Ecole d'horlogerie est autorisée, à titre d'essai, de s'occuper de l'apposition de la marque de qualité F. H. sur les montres.

La halle de gymnastique est mise à disposition pour une réunion des sections de la Croix-Bleue du Jura Bernois pour le jeudi 21 mai.

Le transfert de la patente du Restaurant de la Clef est recommandé en faveur de M. Fritz Amstutz, propriétaire.

Le Conseil prend connaissance des réponses des commissions permanentes de la commune relatives aux postes accessoires occupés par nos fonctionnaires et employés. Un registre de contrôle sera établi.

COURTELARY

Cours d'arboriculture. — Sous les auspices de la Société économique du canton de Berne, il sera donné à Courtelary un cours d'arboriculture pendant l'année 1925. M. Paul Chausse, ancien instituteur à Péry, en est le directeur. La séance d'ouverture a été fixée à mardi soir, 10 courant, à 7 h. 30, au collège. Le cours sera échelonné sur quelques soirs et quelques samedis après-midi. Il est gratuit et une vingtaine de personnes se sont déjà annoncées comme participantes.

Que toutes celles qui ont quelque parcelle de terrain, quelque espalier à leur façade ou quelque arbre en plein vent profitent de venir apprendre gratuitement à les soigner et à les faire produire. On peut encore s'inscrire jusqu'à mardi soir. Nous avons déjà suivi, il y a quelques années, un cours de M. Chausse, et ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il vaut la peine de se déranger : C'est très, très intéressant.

NEUVEVILLE

Erratum. — C'est M. le Dr Schläfli, qu'il fallait lire dans la nouvelle donnée hier par notre correspondant.

Gaba
pour orateurs
2250 J.H.5944

Voyages à la Côte d'Azur
Pays des fleurs et du soleil

9 Jours à Nice

avec excursions en auto-cars
sur la Côte d'Azur, à Monte-Carlo
et en Italie

Prix en francs français au départ de Genève, comprenant toutes les dépenses . . . . . Fr. fr. **985.-**

Prospectus à disposition

Départs : 8, 22, 29 mars ; 5, 12, 19 avril

J. VÉRON, GRAUER & Cº
La Chaux-de-Fonds
4376

Caisse Neuchâteloise de Prêts sur gages S. A.

A teneur de l'art. 910 du Code civil suisse, les détenteurs des reconnaissances dont le domicile est inconnu actuellement ou qui ne se sont pas présentés pour le renouvellement des Nos **47627** à **48235** (15 janvier 31 août 1924), ainsi que le public en général, sont avisés qu'une

VENTE

des dits nantissements aura lieu à la **rue des Granges 4**, le

Mercredi 11 mars 1925

Matin, dès 10 h. : Vêtements, objets divers, horlogerie, etc.
Après-midi, dès 2 h. : Horlogerie, Argenterie, Bijouterie, etc.

P21800C Le Greffier de Paix, Chs SIEBER

Matériaux de Construction

NUDING

Léopold-Robert 8 a Téléphone 5.65

* * *

Fabrication de Planelles
ciment 1er choix, unies et à dessin

Médaille d'or Exposition Nationale. Berne 1914

Dépôts : 3100
HautsGeneveys, Saignelégier, Col-des-Roches
Dépôt de « BENZINA S. A. »

Madame Marguerite WEILL
La Chaux-de-Fonds 4885
Léopold-Robert 26 - 2me étage - Téléphone 11.75

de

retour de Paris

avise sa clientèle qu'elle a rapporté un grand choix de vareuses, costumes tailleur et manteaux saison, à des prix absolument avantageux, soit

Vareuses moufion tous coloris mode, **18.50**
Manteaux mi-saison gabardine pure laine, toutes teintes, garnis broderies, **39.—**
Manteaux 3/4 écossais, mode, très chic, **39.—**
Costumes tailleur tissu uni et fantaisie, haute nouv., **49.—**
Costumes tailleur gabardine, 1re qualité, entièrement doublés soie, **69.—**

Ouvriers ! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces

DOROTY VERNON

COMMISSION SCOLAIRE
de La Chaux-de-Fonds

Conférence Publique

Mardi 10 mars
à 20 1/4 h. précises
à l'Amphithéâtre du Collège primaire

SUJET : 3039

La prévision du temps

avec PROJECTIONS

par
M. le Dr **Charles Borel**
professeur au Gymnase

DAMES

trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rive 430, Genève. 4990

Boucherie FRÜH
1er-Mars 11 a

Tous les jours

BOUDIN
frais 1707

Tél. 15.49. Se recommande.

DOROTY VERNON

Vous avez besoin

d'une plume réservoir «Modern» universellement appréciée pour son bon fonctionnement et son prix modique de fr. **3.50** contre remboursement. Prospectus gratis. On demande des revendeurs. - Case postale 103851, La Chaux-de-Fonds. 4899

Régénérateur de la Chevelure

Oui Madame !
Nuxor
c'est le meilleur shampoing des brunes
Hennedor
est meilleur pour les blondes
Prix : 50 ct.

Parfumerie DUMONT
La Chaux-de-Fonds 4142

EMPLATRE LINDO
Remède souverain contre :
Maux de reins
Rhumatisme
Sciatique
Lumbago
Congestion pulmonaire
Bronchite, etc.
4908
Prix : **75 ct.** Prix : **75 ct.**
Seul dépôt à la
Droguerie H. LINDER, 9, rue Fritz-Courvoisier

Association Romande des Chorales Ouvrières

Assemblée de délégués

Dimanche 29 mars, à 14 h., à la Maison du Peuple de Neuchâtel

Ordre du jour statutaire 5018 Le Comité central.

Boucheries-Charcuteries

BELL

Nouvelle baisse sur la viande de **VEAU**

Ragoût, fr. **1.40** le demi-kilo
Rôti, » **1.60** à **1.80** le demi-kilo
Bœuf pour bouillir, un peu gras suivant le morceau :
fr. **0.80, 1.—, 1.20** le demi-kilo
Saucisse à la viande Neuchâteloise, extra fr. **2.50** le demi-kilo 4983
Tous les jours : **Saucisse à rôtir** fraîche fr. **2.—** le demi-kilo
BELL S. A.

Coopératives Réunies

Œufs

frais 5016

Fr. 1.85 la douzaine

Très bonne qualité

Maison BÆHLER
Léopold-Robert 39 :-: Téléphone 9.49

Installe toujours aux meilleures conditions
tout ce qui concerne

l'eau, le gaz, l'électricité
Chambre de bain, W.-C., Lessiverie
Chauffages centraux
en tous genres 4979

Demandez projets et devis sans engagement

Victor VALDRINI
TAILLEUR
Rue de l'Envers 14 - La Chaux-de-Fonds

Vêtements et **Complets** sur mesures
depuis fr. **160.—** 2581

Coupe moderne et irréprochable
Bienfacture. Travail très soigné
Réparations et Transformations en tous genres
On se rend à domicile avec échantillons

DOROTY VERNON

MODES
Serre 81

CHAPEAUX SOIE
de tous genres et tous prix
Réparations et transformations
Prix avantageux
4900 Mme L. BARBEZAT

Avis. Me rendant à Paris, je me charge de tous achats. Départ : 16 mars. — Mme Dubois, Eroges 32, Le Locle. 5019

N'oubliez pas les petits oiseaux

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Le Locle

Capital : Fr. 120,000,000.— Réserves : Fr. 33,000,000.—

Obligations
(Bons de caisse)
5 % pour une durée de 3 à 5 ans ferme
Ces obligations sont remboursables à échéance fixe et sont munies de coupons semestriels
La Banque prend à sa charge le timbre fédéral d'émission

Titres admis comme placements pupillaires dans le canton

LIVRETS DE DÉPOT
4 % jusqu'à concurrence de fr. 10,000.—

Achat, Vente et Affinage
de métaux précieux 3443
Toutes opérations de banque

FEUILLETON DE « LA SENTINELLE » 56

Le Roman de Micheline

par

E.-PIERRE LUGUET

(Suite)

Jeanne l'aimait, lui, Michel, et elle favorisait ouvertement la recherche d'un autre. Voilà tout ce que momentanément il constatait. Mais pourquoi ? Pourquoi ce jeu double, et faux tout au moins dans l'une de ses parties ? C'est ce que l'avocat ne voyait pas, ne comprenait pas, ne devinait pas. Mais ce qu'il prévoyait fort bien, par contre, c'est que, quel que fût le but que poursuivait en ce moment Jeanne, elle prenait pour l'atteindre une voie tortueuse, obscure, et au bout de laquelle il y aurait certainement une souffrance pour Maurice.

La comtesse Barkine n'avait pu songer sérieusement à se faire épouser de ce garçon de son âge, et pour lequel elle ne pouvait avoir conçu d'amour, puisque son cœur n'était pas libre. Elle ne s'en servait donc que comme d'un instrument, pour un dessein mystérieux encore, et elle le rejetterait quand elle aurait accompli ce dessein. Le pauvre enfant se serait peut-être engagé gravement alors, malgré son indépendance d'esprit actuelle, et la déception lui serait cruelle.

Ah ! non, si cela pouvait être épargné que celui-là du moins ne connût pas le supplice de la désillusion, des espoirs amoureusement conçus, et qu'un seul mot brise ! Qu'il restât dans la quiétude d'âme et dans l'insouciance de son printemps ! Que sa vie ne fût pas empoisonnée dès le début par un sourire et par des larmes !

Mais quoi faire ? Mais comment déjouer le calcul qui transparaissait déjà dans les agissements de Jeanne, sans savoir même à quoi devait la mener ce calcul ?

— Ah ! si Geneviève était ici ! pensa Michel. Elle verrait clair, elle ; elle était femme, et sérieuse, et perspicace ; il ne lui faudrait pas longtemps pour percer à jour l'intrigue où s'engageait la comtesse Barkine, timidement encore, sans doute, mais dont on ne connaîtrait les fils que quand il serait trop tard pour les couper.

Le lendemain même, Michel partait pour Lamoricière, sous le premier prétexte venu. Il avait lutté contre lui-même ; il avait hésité à porter à la jeune fille enfermée dans son désert et y jouissant au moins du calme, la charge de nouveaux soucis. Mais il s'agissait du repos de Maurice, de l'avenir de Maurice, contre lesquels paraissaient s'ourdir de ténébreux complots, et Michel ne se serait pas pardonné de rester immobile au moment où un danger menaçait le fils de ceux qui lui avaient été si dévoués.

Geneviève le comprendrait sans doute, et puisque lui, Michel, ne se découvrait pas assez de clairvoyance pour pénétrer les intentions de la comtesse Barkine, peut-être une femme, plus défiante, moins sujette à la pitié et à l'aveuglement, y parviendrait-elle ?

Geneviève était seule avec ses livres quand Michel entra dans l'usine. M. Lebrun était en tournée depuis trois jours, et ne devait rentrer que le lendemain soir. La jeune fille eut un tressaillement rapide en voyant le jeune homme traverser la grande cour ; son cœur battit quelques coups précipités, et une pâleur légère se répandit sur son visage. Mais elle avait eu le temps de se remettre quand Michel entra dans son bureau. Ce fut avec un joli sourire calme qu'elle l'accueillit.

Michel causa quelques instants, donna des nouvelles des Ombreuses, et aborda le sujet qui lui tenait au cœur.

Geneviève l'écoutait en silence, et paraissait réfléchir profondément. Et quand le jeune homme eut terminé son récit, elle dit simplement :

— J'avais prévu ce qui arrive.

— Comment ?

— Je ne l'avais peut-être pas prévu dans la forme où les incidents se présentent, mais je savais que nous n'en avions pas fini avec la comtesse.

— A quoi devinais-tu cela ?

— Michel, souviens-toi que le jour de ta première entrevue avec cette femme, quand elle t'a appelé pour te demander de prendre en mains son procès, tu es rentré en nous disant qu'il n'avait pas été question entre vous d'autre chose que d'affaires.

— Oui...

— Je ne t'ai pas cru. Pardonne-moi, je ne t'ai pas cru. Tu affectais une gaieté, une liberté d'esprit qui ne m'ont pas trompée. J'ai compris que tu agissais ainsi pour ménager Micheline, qui est encore si fragile, et je t'en ai su gré ; mais ma conviction était, à ce moment même, que la comtesse Barkine avait trouvé moyen d'évoquer devant toi le passé, ou que tu l'avais involontairement évoqué toi-même, ou que vos souvenirs s'étaient imposés à vous sans même que vous en eussiez conscience. Mais je savais, déjà, que le procès seul n'avait pas retenu votre attention pendant tout un après-midi, et qu'il s'était dit entre vous des choses graves.

— C'est vrai.

— Oh ! je n'ai douté de toi une minute. Je te sais assez loyal, assez respectueux de la parole donnée, assez pitoyable surtout envers Micheline pour croire que toutes les tentatives de séduction échoueraient contre toi. Mais je pensais aussi que ton ancienne fiancée n'était pas seulement venue en Algérie parce qu'elle avait besoin de ton aide. J'avais deviné dès son entrée aux Ombreuses l'arrière-pensée avec laquelle elle s'y présentait, et je savais que peu de temps se passerait avant qu'elle trouvât l'occasion de dresser devant toi les souvenirs du passé, pour s'en faire une arme et te reconquérir si c'était possible.

— En cela tu te trompais. La comtesse Barkine était venue ici sans arrière-pensée, et c'est bien l'avocat, seul, qu'elle voulait y voir. Mais l'exposition des faits de son procès l'a incitée à d'autres confidences. Je me suis laissé moi-même émouvoir en soupçonnant que notre séparation avait été l'œuvre de personnes ambitieuses et cupides. J'ai voulu savoir, et j'ai interrogé. J'ai appris alors qu'elle avait été victime d'une manœuvre odieuse.

— Tu l'as cru ?

— Oui. J'ai vu des preuves.

— Soit. Mais raison de plus pour que la comtesse Barkine n'eût pas abandonné ses espoirs, ou du moins pour qu'elle s'y fût rattachée dès que la mort de son mari l'a faite libre.

— Je ne crois pas. J'ai senti à son attitude qu'elle était bien à l'abandon, qu'elle avait bien perdu toute espérance de bonheur futur, et qu'elle était décidée à sombrer, à naufrager pour jamais, si aucune main secourable ne se tendait vers elle.